

Valloire
GALIBIER
FRANCE

Le Colporteur

Le magazine municipal

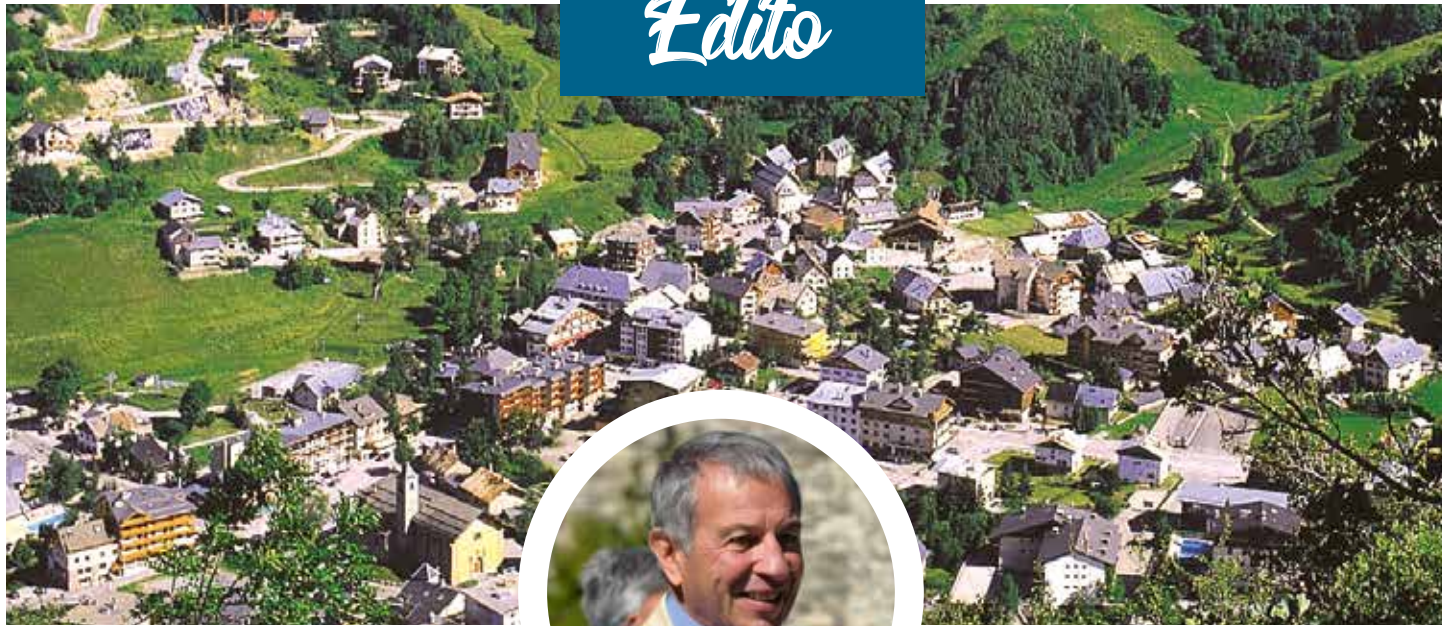
N°30 / 2019





Commémoration du centenaire
de la fin de la première guerre
mondiale





Chers Administrés,

L'année 2019 sera une année marquante de ce mandat puisque après quatre années de « vaches maigres », elle sonne l'heure de la reprise des investissements pour notre village.

Et après l'avoir souhaité depuis tant d'années, je ne pouvais pas illustrer la page de couverture de ce magazine par une autre photo que celle du vainqueur arrivant sur notre avenue de la Vallée d'Or lors de la superbe 18^e étape du Tour de France le 25 juillet dernier ! Satisfait bien sûr d'avoir obtenu cette arrivée d'étape, lorsque l'on sait que ce sont 250 à 300 demandes formulées tous les ans auprès d'ASO l'organisateur du Tour, et que la difficulté pour l'accueillir nécessitait une grande confiance de sa part ainsi que l'adhésion et le soutien de la Commune de Saint-Michel-de Maurienne (l'absence d'une superficie de 7 hectares a notamment conduit à implanter le centre de presse à Saint-Michel-de Maurienne).

De ce temps fort extraordinaire partagé, je retiens l'attachement commun à notre village-station, l'engagement de tous afin que cet événement soit une réussite et le plaisir du partage dans un village à taille humaine.

L'ensemble des réalisations et des projets que nous portons pour Valloire est guidé par la recherche permanente de l'équilibre entre une stratégie touristique et économique dynamique pour notre station et la qualité de la vie au quotidien pour nos villageois. Car Valloire n'est pas une station-village mais un village-station ! La station est portée par le village et ses habitants. Tout cela étant indissociable, il est indispensable d'améliorer les conditions et le confort de vie des Valloirins afin d'assurer un avenir prospère et durable à notre village-station.



Au regard de nos réalisations et projets dévoilés dans ce magazine et après quatre années de travail soutenu, nous pouvons déjà mesurer de remarquables avancées pour

- Valloire telles que :
- **l'aménagement de notre village** (réalisation du cheminement piétonnier nord, pose d'un écran géant place de la Mairie, pose de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, mise en œuvre de l'adressage comprenant la pose des plaques de rues et de tous les numéros des habitations, travaux de consolidation des murs du Fort du Télégraphe, déploiement d'un système de vidéo protection, programmation du cheminement piétonnier Sud vers les Verneys ...),
 - **l'entretien et la réhabilitation de notre village** (achat et rénovation totale de la maison de santé Jean-Régis Magnin, acquisition du bâtiment de Claire Joie en échange du presbytère, réfection de la route des Clots, campagne de réfection d'enrobés, traitement de purification de l'eau potable, rénovation complète de l'électricité à l'Office du Tourisme, remise en état de l'éclairage public, réfection de la façade et des portes de l'église, réfection de 1,2 km de la conduite principale d'adduction d'eau potable, consolidation du talus des Charbonnières et du talus du Serroz, rénovation totale de la déchetterie par le Sirtomm finalisée à l'automne),
 - **la dynamisation des équipements de notre village** (réfection de l'aire de jeux des Plans, création d'un Pump track, réhabilitation et couverture de la patinoire à l'été 2020, renouvellement des engins de la commune ...),
 - **le développement des services** à la petite enfance et à l'enfance (réservation de places pour les enfants de 0 à 3 ans des habitants de Valloire à la garderie des Aiglons, étendue des plages horaires d'ouverture du périscolaire en saison d'hiver, ouverture d'une deuxième classe de cantine à l'école pour les plus petits),
 - **des innovations majeures dans le domaine touristique** : mise en place d'un nouveau site internet de promotion et

de commercialisation de la station ; grâce au travail de la SEM Valloire : création d'une nouvelle piste sur la Sétaz, nouveaux équipements de neige de culture assurant la couverture de 63 % du massif de la Sétaz, remplacement des télésièges de Montissot et Colérieux par un nouveau télésiège, création d'un point de vente de forfaits sur l'avenue de la Vallée d'Or.

Je terminerai par vous parler de chantiers d'ampleur lancés cette année concernant la création de nouveaux lits touristiques.

Tout d'abord, le site de l'ancien hôtel de la Sétaz qui voit enfin ses travaux engagés sur la base du projet du groupe LVH.

Aussi, je vais prochainement signer un permis de construire pour la création d'un hôtel de charme à Tigny à l'emplacement de « la Ferme des Pierrots » qui a pour ambition de conserver cette ferme dans son état architectural et patrimonial.

Enfin, le projet Club Med avance au rythme « d'un parcours du combattant ». Je porte ce projet avec conviction et pugnacité comme me l'a suggéré Robert Vorger, Maire de Valmorel qui a porté en son temps le même projet dans sa Commune : « surtout ne laisse pas tomber ! ». Malgré ces avancées, je ne peux pour autant être totalement satisfait de voir notamment la démographie de notre village baisser faute pour certaines familles de pouvoir se loger confortablement. Nous avons dû abandonner notre idée initiale de création de logements « HLM » vers les Plans

en raison d'un blocage au niveau de l'emprise foncière, mais nous avons trouvé une solution alternative et mis à disposition de l'OPAC de la Savoie un terrain, situé au départ de la route des Clots, pour y construire environ 28 appartements de type 3 et 4 (2 tranches de 14 appartements) afin de fixer nos familles avec deux et trois enfants. Cependant, nous devons attendre que le futur PLU soit opérationnel pour démarrer les travaux...

Notre village a été façonné par des femmes et des hommes en relation avec leur bassin de vie, leur territoire, leurs habitudes, leurs liens et leurs amitiés. Leur objectif a toujours été d'œuvrer pour créer et conserver « leur gagne-pain ». Ils ont travaillé depuis des années en ce sens. Et notamment, afin que de nombreux résidents trouvent leur place à Valloire. Chacun a apporté son savoir, son expérience, sa pierre, souvent son effort, et parfois son petit sacrifice. Je remercie ces hommes et ces femmes qui font de Valloire ce village où il fait bon vivre.

Je remercie également l'ensemble du conseil municipal, des équipes de la Commune, de l'Office de Tourisme et de la SEM Valloire, ainsi que les acteurs locaux qui s'engagent à nos côtés pour accompagner le développement de Valloire avec ambition, efficacité et mesure.

Cet engagement commun est le gage d'un futur prospère et durable pour notre village-station.

Le Maire, Jean-Pierre Rougeaux

Sommaire

Le point sur les travaux	8	Valloire Réservations	30
Les projets	12	SEM Valloire	32
PLU & Club Med, Maison de Santé	13	Valloire Tourisme	33
Personnel communal	14		
Taxe de séjour	15	Associations	34
École, petite enfance	16		
Infos pratiques	18		
Finances	20		
Conseils municipaux	23		
État Civil	27		
Maisons fleuries	28		

Ont collaboré à ce numéro :
 Jean-Marie Martin, Thierry Durand, François Bongrand, Jean-Pierre Rougeaux, Isabelle Matraire, Stéphanie Feutrier, Martine Grange, Ambre Thomasset, Delphine Savoye,
 Patrick Bertrand, Emmanuelle Lacoste.
 Remerciements aux associations pour leur participation.
 Photo de couverture : Bernard Grange
 Mise en page : guimart graphisme d'altitude - Impression Extra Bleu Ciel

— LE POINT SUR LES TRAVAUX —

City stade

Le gazon synthétique du city stade des Plans a été totalement changé en 2018. Il offre ainsi en permanence et gratuitement un équipement collectif ludique et sportif au plus grand nombre.

Coût des travaux : 23 998 € TTC



Cour école rénovée

Avec les années, le goudron de la cour de l'école se fissurant de plus en plus, la surface devenait dangereuse pour les enfants, qui pouvaient trébucher. Au lieu d'une rénovation gravillonnée qui aurait été suffisante mais notoirement dangereuse également, la commune a opté pour un enrobé sur 350 m², mis en œuvre lors de l'été 2018.

Coût des travaux : 8 380 € TTC



Cimetière

Avec les années, le mur de l'ancien cimetière s'est considérablement dégradé, au point de restituer tant pour les habitants que pour les touristes une image peu reluisante de ce lieu de recueillement de notre commune. Les travaux, définis en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, ont consisté en un piquage de l'ancien mur, le nettoyage des anciens joints, et la mise en œuvre d'un mortier rose en pierres apparentes, contrairement à ce qui existait auparavant. Le choix de la couleur du mortier a été fait en harmonie avec la couleur existante de la chapelle Saint Thècle toute proche. Un travail délicat de maçonnerie a été réalisé sur le mur intérieur entre les tombes, pour ne pas les abîmer ni rompre l'harmonie avec l'extérieur.

Coût des travaux : 68 111 € TTC



Écran géant

Au démarrage de la réflexion, s'est fait sentir le besoin de disposer d'un ou plusieurs panneaux lumineux pour diffuser de l'information municipale en continu. Par la suite, et en concertation avec Valloire Tourisme, a été aussi exprimé le besoin d'une information touristique et ludique, et permettre par exemple la retransmission d'événements sportifs, de communiquer l'agenda touristique, et même de jouer en immersion dans un autre monde ! Cet équipement a été mis en place en 2018 sur la place de la mairie, après validation de l'Architecte des Bâtiments de France, en substitution d'un écran provisoire que la société d'écran avait prêté à la commune.

Coût des travaux : 88 878 € TTC



Cheminement piéton Nord

Cet aménagement a été réalisé au printemps 2018 et automne 2018 pour permettre aux piétons de cheminer en toute sécurité le long de la route départementale depuis le carrefour de la Curia jusqu'au village. Il a passé avec succès son « épreuve de la neige » l'hiver dernier, grâce à une nouvelle fraise adaptée au gabarit du chemin, et à la dextérité du conducteur ! Les finitions ont été réalisées lors de ce printemps 2019 (marquages, revêtement empierré du mur, signalisation verticale).

Coût des travaux : 603 847 € TTC



Station UV Valloire

L'Agence Régionale de Santé (ex DDASS) a demandé à la commune en 2017 de mettre en place un traitement de l'eau potable, puisque notre population dépasse selon les critères de l'ARS le seuil d'une population pondérée de 5000 habitants. Après des études de faisabilité et de conception menées par un maître d'œuvre, et en étroite concertation avec l'ARS, nous avons donc opté pour un traitement principal aux ultraviolets (UV) de 150 m³/h, et un traitement de secours à la javel. L'unité UV est connectée directement au local du service des eaux par télégestion afin de contrôler en permanence le bon fonctionnement de la lampe (rendement, débit passant, détection des défauts). La pompe doseuse de javel est utilisée pour injecter ponctuellement dans un réservoir en cas de qualité limite. En cas de besoin plus étendu, le service municipal des eaux dispose de galets de chlore lent. Ce dispositif ainsi que les moyens du service municipal des eaux, ont pleinement rempli leurs fonctions lors de la rupture de la canalisation amont du réservoir des Charmettes !

Coût des travaux : 79 341 € TTC



Espace bike park

Ce nouvel espace ludique situé rue des Plans derrière la résidence du Clos des Etoiles, comprendra au final un pumptrack, une aire de détente, et des cheminements piétons.

Le pumptrack constitué de creux et de bosses, et de virages en fort dévers, permet aux utilisateurs en 2 roues de véritablement avancer avec peu de tours de pédales, utilisant seulement les reliefs de la piste pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes (flexion/extension). Il présentera 3 parcours de difficultés croissantes (un rouge de 96 m, un bleu de 84 m, et un vert de 60 m), un « dual line » de 20 m. Le large revêtement en enrobé apportera un confort notable pour l'utilisateur. Cet aménagement s'adresse à tous, il est gratuit, d'accès permanent entre 8h00 et 22h00, et étoffe notre offre d'équipement touristique estival. À l'instar d'autres communes de montagne, la commune souhaite par cet équipement diversifier son offre touristique vers les 4 saisons.

Les cheminements piétons permettront de venir au pumptrack à partir du giratoire du Chamois et à partir du haut de la route départementale. Il va sans dire que cela permettra également aux résidents de la résidence du Clos des Etoiles de rejoindre bien plus facilement le front de neige de la Brive.

Coût des travaux : 208 956 € TTC (hors aménagement paysager à venir)

Rue des Villards

À l’origine de ces travaux : une demande du Conseil Départemental de la Savoie de refaire l’enrobé de la chaussée en 2017. Avant, il était impératif de remplacer la conduite d’eaux usées, de poser une conduite d’eaux pluviales du pont du « Patchwork » jusqu’à la base de loisirs, de refaire la distribution d’eau potable de certains riverains, de poser des réseaux pour l’éclairage public et les télécommunications. De plus, il s’est agi de donner à cette rue passante une ambiance plus confortable pour les piétons (pose d’un caniveau de séparation, pose d’un trottoir face à la patinoire, marquages), sans obérer la possibilité d’un double sens de circulation les jours de manifestation, ni les stationnements.

Coût des travaux : 254 441 € TTC



Talus des Charbonnières

Ce talus naturel de près de 3000 m² de surface se situe à la convergence d’un ancien virage de la piste des Lutins, et du bâtiment « Aster » aux Charbonnières. Son érosion et sa déstabilisation depuis plusieurs années sont dues à un ensemble de phénomènes naturels, et d’actions anthropiques, exposant deux bâtiments des Charbonnières, ainsi que les skieurs, par déchaussement de pierres provoqué par les ruissellements. Les travaux consistent en la pose de grillages renforcés selon les secteurs, associés à un géosynthétique permettant de retenir les éléments minéraux les plus fins et de maintenir les graines projetées. Les travaux lancés en mai 2019, seront achevés à l’été 2019. Une dernière touche sera donnée cet automne par projection de graines.

Coût des travaux : 149 263 € TTC



Aire de jeux les Plans

Après de nombreuses années d’entretien des jeux, et de remplacement de pièces abimées, l’obsolescence définitive de certains jeux a pris le pas, conduisant à leur non-conformité. Nous avons ainsi remplacé 7 jeux : 5 pour les petits, avec sol souple amortissant et 2 pour les moyens dont un jeu multi-activités aux motifs montagne, et la tyrolienne. Au-delà de l’entreprise choisie pour remplacer les jeux, cette opération a nécessité la mobilisation d’un maçon pour la création de 2 dalles en béton, et des services techniques municipaux pour le démontage des anciens jeux, l’apport de graviers, et le décompactage des sols existants. Nous disposons dorénavant d’un bel équipement pour les enfants, qu’ils soient habitants de Valloire ou touristes, libre d’accès, et gratuit.

Coût des travaux : 84 098 € TTC



Travaux d’urgence sur la canalisation d’adduction en amont du réservoir des Charmettes

Le 9 mai, survient une fuite sur la canalisation amenant l’eau du captage des Freidières vers le réservoir des Charmettes, puis une seconde le surlendemain plus en amont, plus importante. Le débit d’eau dans le réservoir des Charmettes diminue. L’urgence est bien là. Très vite, sont mobilisés tous les moyens : le cabinet du préfet, l’agence régionale de santé (ARS), l’entreprise de travaux publics CGM, le Conseil Départemental de Savoie. Les travaux dits « d’urgence impérieuse » sont exécutés dès le lundi 13 mai jusqu’au 7 juin 2019, soit 4 semaines, pour 1200 mètres de canalisations neuves, dont l’approvisionnement dans des délais aussi brefs est très difficile. Dans le même temps, la crise est gérée avec l’ARS et les services techniques (organisation de permanences régulières de distribution de bouteilles par les élus, contrôle accru de la qualité de l’eau, surveillance du réservoir des Charmettes, opérations de remplissage, parfois la nuit).

Vifs remerciements à Jacques Giraud et à toute son équipe du service des eaux pour leur réactivité et leur investissement sans failles.

Coût des travaux : 438 517 € TTC



— DEUX CHANTIERS MAJEURS — AU CŒUR DE L’ÉCONOMIE COMMUNALE

Personne ne peut ignorer les deux chantiers qui ont débuté sur l’avenue de la Vallée d’Or permettant la résorption de deux vieilles friches touristiques en plein cœur de village :

- d’une part, la friche touristique qu’était devenu l’immeuble Le Plein Sud situé au-dessus de la maison de santé Jean-Régis Magnin et qui sera prochainement transformé en appartements.

- d’autre part, l’ancien hôtel de la Sétaz qui laissera place à un nouvel ensemble hôtelier composé d’une soixantaine de chambres et d’une vingtaine d’appartements.

Initié par la collectivité dans le cadre d’appel à projets, le renouveau du quartier de l’avenue de la vallée d’Or par la résorption de ces friches touristiques impacte inéluctablement la vie au quotidien de ses habitants.

Des mesures ont été prises pour limiter au maximum les nuisances induites par ces deux chantiers majeurs.



— LES PROJETS —

La toiture de la patinoire

Les élus ont sélectionné en janvier 2019 une volumétrie de toiture pour la patinoire (4 pans et 2 chiens assis) dessinée par l'architecte Bansac, et le permis de construire a été obtenu en avril 2019. Jusque là bien respecté, le planning de l'opération a malheureusement été contrarié par les résultats de l'appel d'offres de travaux, conduisant à une infructuosité en raison de lots de construction restés sans offre et de lots avec une seule réponse, jugée techniquement insuffisante ou non conforme. Cet imprévu vient perturber notablement la temporalité saisonnière de nos travaux en montagne, et nous fait donc perdre tout espoir d'une toiture réalisée pour Noël 2019. L'appel d'offres de travaux est donc relancé en élargissant la plage de travaux sur l'automne 2019 (gros œuvre) et le printemps 2020 (autres lots), espérant bien sûr une meilleure diversité d'offres qu'à l'été 2019.

Coût estimé des travaux : 2 200 267 € TTC

Le Fort du Télégraphe

La commune a acquis cet ouvrage emblématique de la vallée de la Maurienne en 1999 dont, bien évidemment, elle assure l'entretien. En raison de difficultés budgétaires ces dernières années, aucun travaux n'a été entrepris depuis 2008. Les travaux que la municipalité prévoit dès l'automne 2019 jusqu'au printemps 2020 (avec interruption hivernale planifiée) permettront de reprendre la plupart des désordres de maçonnerie des remparts (déchaussement de pierres, fissurations, infiltrations, etc), et ne concerneront donc que l'extérieur du Fort, ainsi que le parement de l'entrée principale. Ces dépenses, aux résultats peu visibles, demeurent absolument indispensables pour empêcher la ruine de ce type d'ouvrage, pérenniser les activités qui s'y déroulent, et asseoir une vision réaliste d'un véritable projet pour ce phare de la Maurienne. Ils permettront notamment de réouvrir la ronde Est de la via ferrata que gère la communauté de communes Maurienne Galibier, pour boucler avec la ronde Ouest, afin de donner à cette activité une nouvelle dynamique.

Coût estimé des travaux : 300 000 € TTC

Adressage communal

La commune a engagé en 2018 une étude d'adressage dont l'objet est d'attribuer à chaque habitant desservi par une voie publique ou privée, un numéro et un nom de rue. Les intérêts d'un adressage de qualité sont multiples :

- rapidité d'intervention des services d'urgence
- efficacité de l'acheminement du courrier, des colis (la Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte, et impact du e-commerce)
- optimisation des services (services à la personne, déploiements des réseaux)
- navigation (généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples)
- services des impôts

La dénomination des voies est entièrement à la charge de la commune. C'est le Conseil Municipal qui fixe les noms des voies publiques. Concernant les voies privées, une demande de dénomination a été proposée aux propriétaires par courrier en 2018. L'adressage doit obéir à des règles précises de numérotation afin d'établir une cartographie et une liste sous SIG. Le nombre de plaques de rues et de maisons (numéros) étant maintenant défini, la commune a initié une mise en concurrence d'entreprises pour la fourniture et la pose. Les plaques de maisons et de rue devraient être posées par une entreprise en novembre 2019, chaque habitant sera préalablement averti par courrier. Puis le propriétaire sera ensuite chargé de l'entretien de sa plaque de maison et de son renouvellement le cas échéant (art L2213-28 du code général des collectivités territoriales). Ensuite, les organismes détenteurs de bases d'adressages (impôts, la Poste, IGN, SDIS, etc) seront informés de la nouvelle base communale.

Coût : 63 079 € TTC

Déchetterie

La déchetterie actuelle n'est plus aux normes de sécurité pour les usagers, comme pour le stockage de certains déchets, et l'espace fonctionnel est insuffisamment optimisé.

Dans le cadre de son programme de réhabilitation de déchetteries, le syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la Maurienne (SIRTOMM), en concertation avec les services communaux, a engagé cet été, un chantier de profond réaménagement du site de la Bonne Eau afin de le mettre en conformité avec les normes actuelles de sécurité et de fonctionnalité.

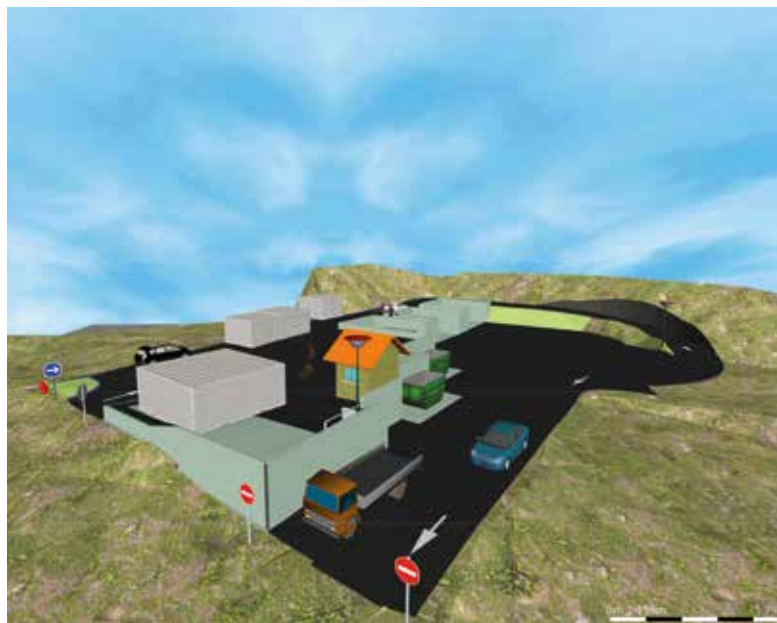
Les usagers pourront apprécier la création d'un sens unique de circulation qui permettra d'éviter les manœuvres de retournement toujours délicates en utilitaires ou avec une remorque. Les garde-corps métalliques laisseront la place à des murets en béton plus solides, plus sécurisés, éloignant les usagers du risque de chute et permettant de poser les déchets afin de faciliter leur dépôt dans la benne.

La disposition des 8 bennes sera revue afin d'optimiser le remplissage de celles-ci, grâce à des avancées de quai permettant de vider les déchets sur les côtés et non plus seulement par l'arrière. Enfin, outre l'installation d'une benne spécifique pour le mobilier, il faut noter l'amélioration certaine de l'accessibilité aux flux de déchets spécifiques (piles, lampes, huiles, DDS etc...) avec l'aménagement d'une plateforme plus pratique en entrée de site.

Pour le bon déroulement du chantier, la déchetterie de la Bonne Eau sera ainsi fermée pendant environ 3 mois. Pendant cette période, il est prévu d'installer une déchetterie temporaire en mode de fonctionnement dit « dégradé » plus bas dans cette même rue, où les dépôts se feront par les portes arrière des bennes posées au sol. Attention ! Si le fonctionnement est dit dégradé, il ne remettra pas pour autant en cause le règlement en vigueur concernant les volumes et le nombre d'apport quotidien autorisés, ni l'accès payant pour les professionnels. Ce règlement sera bien entendu toujours en vigueur une fois que la déchetterie réintégrera son emplacement officiel après les travaux.

Remerciements aux élus et techniciens du Sirtomm pour la concertation instillée dans la gestion de ce projet.

Coût des travaux : 420 000 € TTC



— LE PLU & LE CLUB MED —

Depuis les début de l'élaboration du nouveau PLU en 2016, n'a-t-on jamais martelé que le Club Med en avait toujours été l'un des fils conducteurs !

C'est bien toujours le cas, malgré les vicissitudes que nous rencontrons ces derniers mois. Notre feuille de route du PLU a été revue avec l'arrêt du SCOT de Maurienne en avril 2019. En effet, le SCOT porte dorénavant l'unité touristique nouvelle (UTN) dite « structurante » du Club Med, et son arrêt (qui n'est pas un arrêt au sens propre, mais une phase de son élaboration avant l'enquête publique) cristallise l'UTN dans le document. Nous devons attendre l'approbation du SCOT qui devrait intervenir en

fin d'année 2019 pour arrêter le PLU, afin d'intégrer le zonage propre à l'opération du Club Med. Cette année 2019, il nous reste quelques mois avant l'arrêt du PLU pour peaufiner notre projet de territoire, qui passera successivement en comité technique, puis en comité de pilotage en septembre, en réunion des personnes publiques associées en octobre, en réunion des associations, et en réunion publique en novembre. L'enquête publique du PLU devrait être tenue au mois d'avril 2020.

Le Club Med quant à lui, tient toujours le cap d'une implantation à Valloire, pour une ouverture en 2023. Un registre ouvert en mairie est toujours à la disposition du public afin que tout un chacun puisse y consigner ses observations.

— LA MAISON DE SANTÉ — JEAN-RÉGIS MAGNIN

un centre médical préservé totalement réhabilité
en plein cœur de village

Inaugurée le 19 avril 2019, la maison de santé Jean-Régis Magnin présente le double avantage de doter notre Commune d'un service essentiel à la population, l'accès aux soins à l'année tout en constituant le prolongement naturel du service des secours sur pistes dont la gestion est confiée à la SEM Valloire.

En effet, la médecine traumatologique et d'urgence complète l'exercice de la médecine générale avec parallèlement, la présence d'un cabinet de kinésithérapie ainsi que d'une structure infirmière et d'un équipement radiologique.

641 326 € ont été injectés par la Commune sans recours à l'emprunt dans cette opération :

Acquisition immobilière : 150 000 €

Travaux : 401 326 €

Matériel médical : 90 000 €

Aide de la région Auvergne Rhône-Alpes : 190 000 €

Coût net pour la Commune : 451 326 €



— DE NOUVELLES RECRUES — AU SERVICE DE LA COMMUNE

Suite au départ de certains agents, la Commune a embauché de nouvelles recrues. Vous les avez peut-être déjà aperçues dans Valloire ou à la mairie, et pour celles et ceux d'entre vous qui ne les connaissent pas déjà, nous vous les présentons.

Ambre Thomasset



Ambre est mauriennaise : elle est née à Saint-Jean de Maurienne d'un père valmineux et d'une mère saint-michelaine. Elle grandit à Valmeinier, puis part faire ses études de droit à Grenoble où elle obtient un diplôme universitaire technologique « carrière juridique », puis ensuite à Chambéry où elle décroche une licence d'administration publique. Alors qu'étudiante, elle a pour objectif de travailler dans la fonction publique territoriale et en particulier dans une commune.

Après ses études en 2008, Ambre s'installe à Valloire avec son compagnon valloirain. Elle travaille alors dans différents domaines d'activités : l'accueil au chalet du Galibier, la vente au « fil du bois ». C'est en mai 2009 qu'elle est embauchée comme agent administratif à la mairie de Valmeinier où elle découvre dans la pratique la fonction publique territoriale.

Elle trouve particulièrement attrayant d'être au service du public et elle apprécie la variété des missions qui touchent aux matières juridique et administrative qu'elle affectionne particulièrement.

En 2017, suite au départ en retraite d'Anne-Marie Martin, elle postule à Valloire, ce qui lui permet d'envisager une évolution professionnelle. Désormais, elle est principalement en charge de la paie et de la gestion des ressources humaines. Comme la plupart des agents à Valloire, elle fait preuve d'une réelle polyvalence : renfort en matière d'exécution de la comptabilité (gestion de la dette notamment) et en matière de secrétariat général.

Ambre a découvert à Valloire de nouvelles facettes de la fonction publique territoriale, qui lui donnent envie d'apprendre toujours plus et d'évoluer notamment en passant des concours administratifs.

Cette jeune femme active et motivée dans sa vie professionnelle, est tout autant impliquée dans sa vie privée dans laquelle ses deux enfants de six et huit ans et son compagnon occupent une place privilégiée.

Delphine Savoye



Delphine est née à Saint-Jean-de-Maurienne, son père est valloirain et sa mère originaire du Havre.

Après avoir obtenu un brevet d'études professionnelles « vente » à Saint-Michel-de-Maurienne, elle obtient un bac professionnel « commerce » à Chambéry en 2007.

Elle entre alors dans la vie active et travaille à la SEM Valloire en tant que caissière en saison d'hiver et comme vendeuse au Fournil des Bergers et ce jusqu'en 2010. C'est cette année-là qu'elle décide de partir vivre dans

les montagnes pyrénéennes (Ax-les-Thermes) pour finalement revenir au pays fin 2011 où elle travaille à nouveau en saison d'hiver et d'été chez Pierrot sport avant d'être salariée d'une entreprise de nettoyage pendant quatre ans.

Elle aura ensuite une courte expérience en 2017 et 2018 chez Chauvin immobilier puis à l'accueil de la résidence du hameau de Valloire à la Curia. Fin 2018, elle décide de postuler sur l'offre emploi d'agent d'accueil de

la mairie en remplacement de Florence Laymond (partie pour une année en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2019). Elle est tout d'abord attirée par cette fonction d'accueil : aider et renseigner les personnes, cela lui plaît particulièrement.

Cependant, la fonction publique territoriale est une vraie découverte pour Delphine. Elle est ravie d'apprendre le fonctionnement de la mairie, et d'appréhender ses multiples activités. Elle ne se doutait pas de l'étendue et de la variété des compétences exercées par la commune et par le service de l'accueil en particulier ; ce service qui est « en première ligne » consitue « la porte d'entrée » de la mairie. État civil, cimetière, renseignements d'ordre techniques, administratifs, touristiques, rédaction de courriers, réponses aux appels téléphoniques et aux mails, transmission des appels, prise de rendez-vous etc. : tout ceci est très varié et lui permet d'apprendre de nouvelles choses chaque jour.

Delphine trouve que ce poste lui convient parfaitement, tout en lui permettant de rester vivre auprès de sa famille dans son village natal auquel elle est très attachée.

Jérôme Liotard



Natif de Toulon, mais de parents originaires de la région d'Annecy, Jérôme a grandi à Annecy et il est arrivé à Valloire en avril 1994 pour travailler avec sa tante et son oncle qui tenaient le supermarché Casino. C'est cela qui lui a valu le surnom, que tout le monde lui connaît aujourd'hui, de « Petit Case » de la part des jeunes valloirains de son âge qui

ne connaissaient pas son prénom à son arrivée à Valloire.

Dès 1995, il travaille comme perchman en saison d'hiver pour la RTV (Régie Touristique de Valloire) puis ensuite pour la SEM Valloire, et ce jusqu'à l'hiver 2018 à compter duquel il est embauché comme adjoint technique stagiaire à la commune de Valloire. Il est titularisé depuis le 1^{er} février 2019.

Durant les saisons d'été, il a travaillé en tant que chauffeur poids-lourds, puis durant 10 ans en tant que manœuvre et ensuite en tant que maçon pour une entreprise en charge de la rénovation d'ouvrages d'art. A compter de l'été 2013, il commence à travailler en tant qu'agent saisonnier à la commune de Valloire.

Le choix d'intégrer la commune à l'année est un moyen pour lui de stabiliser sa situation professionnelle, tout en restant au pays.

Il apprécie de travailler pour son village, pour ses habitants et pour les touristes. Le travail en extérieur est pour lui primordial et son activité d'agent communal lui permet de varier son activité et de ne pas connaître de routine.

L'hiver il est principalement en charge la conduite de l'engin de déneigement, l'été il réalise divers travaux de maçonnerie et également le ramassage des ordures ménagères.

Pacsé, ils sont avec sa compagne les heureux parents d'une petite Laura née au mois de décembre dernier !

Paul Troccaz



Paul est « un pur produit de la Maurienne » : né à Saint-Jean d'un père valmineux et d'une mère saint-michelaine. Après avoir obtenu un diplôme de menuisier agenceur il a commencé à travailler pour l'entreprise locale Trivero, tout en occupant l'hiver un poste de pisteur-secouriste à Valmeinier. C'est au moment la création de la SEMVAL qu'il cesse ponctuellement son activité professionnelle de menuisier pour travailler à l'année au service des pistes, et ce jusqu'en 2002.

C'est à cette date qu'il fait alors le choix de partir s'installer au Pays basque avec sa famille où il travaille comme salarié en menuiserie et charpente traditionnelle.

En 2018, à 56 ans, père de deux « grands enfants » de 21 et 24 ans, Paul décide de revenir vivre dans son pays natal afin de se rapprocher de sa famille, de ses amis, et de ses montagnes dans lesquelles il affectionne particulièrement de pratiquer la randonnée et le ski.

Il postule ainsi au poste de menuisier polyvalent et il est recruté au mois mars 2018, puis titularisé un an après cette année 2019. La fonction publique territoriale est pour lui une toute nouvelle expérience. Et si il est désireux de mettre ses compétences de menuisier au service du public et en particulier des valloirains, il apprécie également d'avoir une activité variée et polyvalente selon les saisons et notamment de mixer les périodes de travail en intérieur et sur le terrain.

Paul a notamment réalisé la nouvelle enseigne de la maison de santé Jean-Régis Magnin, et il a confectionné une nouvelle croix pour la chapelle de la Borgé.

Sylvain Decrock



Né en région parisienne, Sylvain est originaire de Dreux en Eure-et-Loire. Après le lycée, en 1997 il fait le choix de s'engager pour une durée de 5 ans dans l'armée (EVI : engagé volontaire initial). C'est dans ce cadre, basé au camp militaire de la Valbonne à proximité de Lyon qu'il découvre pour la première fois Valloire, le camp des Rochilles et ses alentours lors de différentes manœuvres.

20 ans après, quasiment jour pour jour, en montrant où il a passé du temps alors qu'il était engagé au service de l'armée, il fait découvrir Valloire à sa compagne.

Tombée elle aussi sous le charme du village et de son environnement, le couple y achète un studio en 2015 et y vient très régulièrement en vacances.

Dans la région de Dreux où vit Sylvain, il exerce différentes activités, monte notamment à son compte une entreprise de travaux en bâtiment (maçonnerie, couverture, plomberie, carrelage...), puis il postule en 2009 à la mairie de Dreux où il est d'abord embauché en tant que chauffeur poids-lourds au service « voirie » pendant six ans, puis pendant trois ans au service « espaces verts ».

C'est en voyant une offre d'emploi alors qu'il est en vacances à Valloire qu'il décide de « sauter le pas » : il postule et est recruté depuis le 1^{er} décembre 2018 pour travailler au service de l'eau.

Il s'agit pour le couple d'un total changement de cadre de vie. Il aime particulièrement Valloire et ses montagnes où il pratique le VTT, la randonnée et le ski. Il apprécie de profiter pleinement de la nature en pratiquant la cueillette des champignons, la chasse et la pêche.

Sylvain et sa compagne souhaitent s'investir pour Valloire et investir à Valloire afin de pouvoir s'y installer durablement.

— TAXE DE SÉJOUR —

L'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017 a actualisé le barème de la taxe de séjour.

La délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2018 fixe les nouvelles dispositions applicables sur le territoire de la Commune de Valloire. Cette délibération de septembre 2018 permet à la fois d'intégrer les réformes nationales et également d'optimiser et de dynamiser le produit de la taxe de séjour à Valloire.

Êtes-vous concerné par des changements ?

Oui, depuis le 1^{er} janvier 2019 si vous êtes propriétaire d'un hébergement non classé.

Les équivalences de classement ne sont plus possibles.

Les hébergements en attente de classement ou non classés font désormais l'objet d'une catégorie à part entière et sont taxés par application d'un taux par personne et par nuitée fixé à 5 %, dans la limite soit du tarif le plus élevé adopté par la commune ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4* soit 2.30 € (pour la part communale seulement).

Il y a actuellement environ 180 hébergements non classés ou en attente de classement à Valloire.

Oui, à compter de cet été 2019 :

Pour les hôtels et les villages vacances : passage de la taxe de séjour forfaitaire à la taxe de séjour au réel.

Pour tous les hébergements classés : hausse d'environ 30 % des tarifs de la taxe de séjour au réel et de la taxe de séjour forfaitaire pour l'hiver, et pour la période d'été hausse d'environ 30 % des tarifs de la taxe de séjour au réel uniquement (pas de hausse des tarifs actuels de la taxe de séjour forfaitaire pour la période d'été de manière à ne pas accentuer l'augmentation due à la simple application de la réforme nationale qui a réduit les possibilités d'abattements).

Tous les tarifs incluent désormais la taxe additionnelle de 10 % reversée au Département.

Délibérations et grilles tarifaires disponibles sur le site de la mairie www.mairie-valloire.fr > Tourisme > Taxe de séjour

— UNE DICTÉE MYTHIQUE —

Depuis 2017, ASO Tour de France organise une dictée du Tour de France dans toutes les villes-étapes.

Le texte proposé par le service de presse d'ASO Tour de France est extrait d'un article de presse d'un quotidien régional rédigé à l'occasion du parcours du Tour de France.

Ainsi, vendredi 29 mars dernier, les élèves des classes de Cours Moyen de Christine Gautier et Catherine Collombet de Saint-Michel-de-Maurienne ont rejoint à Valloire en mairie ceux de la classe de Mélanie Iaccarino afin de « plancher » ensemble sur la dictée du Tour de France dans une salle aux couleurs du maillot jaune et du meilleur grimpeur. Dans une ambiance très studieuse, l'ancien vainqueur de deux « Grande Boucle », Bernard Thévenet, tel un instituteur, a déambulé entre les rangées de bureaux dictant, sans oublier points et virgules, un article extrait d'un journal sportif s'intitulant : « une arrivée mythique du Tour de France à Valloire » anticipant l'arrivée de la 18^e étape du Tour de France à Valloire le 25 juillet 2019.

Si certains ont peut-être accroché sur les noms propres Vars, Izoard ou Lautaret tous ont su écrire « Maillot Jaune » emblème de cette course mythique qui a 100 ans cette année.

En participant à cette expérience ils ont espéré, en champions de l'orthographe, faire partie des huit sélectionnés par ville étape afin de pouvoir avoir le privilège de grimper sur les podiums aux côtés des champions. Par ce geste, ASO Tour de France veut que chaque enfant dans sa région ou son département découvre le monde cycliste et s'approprie cette belle image du cyclisme à travers le Tour de France. A la fin de l'épreuve et après la séance de dédicaces le maire, Jean-Pierre Rougeaux, a réuni tout ce petit monde autour d'un sympathique goûter.



— DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS — NUMÉRIQUES À L'ÉCOLE

Depuis le mois de mars notre école est pourvue de vidéo-projecteurs interactifs.



L'installation de ces équipements a été facilitée par la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Valloire et l'académie de Grenoble dans le cadre du projet national « Écoles numériques innovantes et ruralité », qui a notamment permis à la Commune d'encaisser une subvention de 7 000 € sur une dépense totale de 20 708 € TTC.

Ainsi, les quatre vidéoprojecteurs interactifs (VPI), les quatre ordinateurs dédiés aux VPI et la borne wifi qui ont été installés dans les quatre classes primaires vont permettre à l'équipe enseignante de travailler différemment avec les écoliers valloirins. En effet, du CP au CM2, il est possible d'utiliser ces outils en permanence ou de façon ponctuelle.

Pour l'acquisition des savoirs fondamentaux (compter, lire et écrire), les VPI s'avèrent très intéressants, les enfants appréciant généralement le côté ludique de l'enseignement.

Pour apprendre à écrire, une enseignante du CP pourra par exemple projeter l'image grisée d'une consonne ou d'une voyelle. L'apprenant passera au tableau et fera le geste (avec son doigt ou un stylet) pour colorer cette lettre de l'alphabet. Cet apprentissage plus ludique facilite l'assimilation. Une fois la gestuelle acquise, il sera en mesure de la reproduire avec un stylo classique, sur son cahier et à sa place.

Même chose pour les mathématiques. Une enseignante pourra apprendre de façon plus ludique les opérations classiques. L'addition, la soustraction, la division ou la multiplication pourront être enseignées de manière plus originale grâce à l'apport du multimédia.

Ce renouveau pédagogique aidera les élèves à avancer plus rapidement dans leurs apprentissages et développera leurs compétences numériques dans un souci d'efficacité et d'équité.

L'inauguration de ce matériel pédagogique a eu lieu le 21 mars dernier en présence de Monsieur Julien Inspecteur de l'éducation nationale, de Monsieur Degrand « référent numérique » de l'éducation nationale, de Monsieur le Maire, de son adjointe Madame Feutrier, et de l'équipe enseignante de Valloire. Tous ont pu se rendre compte de la qualité de cet équipement et du formidable attrait qu'il va procurer aux jeunes écoliers.

Le développement des services à la population est pour l'équipe municipale une préoccupation majeure.

Cependant, faute de moyens financiers suffisants pour véritablement mettre en œuvre un service dédié à la petite enfance, ce n'est qu'à l'automne 2018, mandatée par Monsieur le Maire, que Madame Feutrier, en tant qu'adjointe pour le sport, la vie associative et locale, a pu appréhender concrètement les préoccupations des familles valloiriches en matière de garde de jeunes enfants (moins de 3 ans).

À cet effet, une réunion organisée en octobre dernier a eu pour principal objectif de présenter aux parents les différents modes de garde des jeunes enfants et leur fonctionnement afin d'ébaucher une solution pour Valloire. Elle avait également pour objet de permettre les échanges entre les parents et les personnes présentes spécialistes des questions de la petite enfance (CAF, PMI, Service « petite enfance, enfance, jeunesse » de la CCMG) et enfin peut-être de susciter des vocations chez certaines personnes qui souhaiteraient s'installer en tant qu'assistantes maternelles.

À l'issue de cette réunion, les intervenants et Madame Stéphanie Feutrier, ont bien compris que la principale préoccupation des parents était de trouver une solution de garde pour leur(s) enfant(s) dès l'hiver, et à long terme toute l'année à Valloire.

Ainsi, la Commune a travaillé en collaboration avec *Crèche Attitude* (anciennement *Crèches de France*) le gestionnaire de la garderie des Aiglons à la Fornache, afin de proposer aux parents une solution adéquate pour l'hiver 2018/2019 concernant la garde des enfants de moins de 3 ans.

Il s'agissait notamment pour la Commune d'affiner les tarifs proposés par Crèches de France, et en particulier la répartition de la prise en charge

de ces tarifs entre les parents et la commune ; puisque que pour l'hiver aucune participation extérieure ne pouvait abonder le coût de ce service (CAF notamment), ainsi la commune contribuera intégralement au déficit du service (c'est-à-dire = tarifs facturés par Crèche Attitude à la Commune — la participation des parents).

Et comme pour tout service public, il convenait que la commune mesure et évalue le montant de la charge qu'elle est en mesure de payer.

L'objectif étant bien entendu de satisfaire le plus grand nombre, la solution proposée n'a pas pu malheureusement satisfaire tous les besoins, et notamment ceux à la marge.

Ainsi, la halte-garderie des Aiglons a accueilli les petits valloirins de 6 mois à 3 ans du 23 décembre au 19 avril de 8h15 à 17h30 du dimanche au vendredi, au tarif horaire de 2.92 € à la charge des parents, la différence étant financée par la Commune.

Cette solution ayant a priori donnée satisfaction aux parents usagers elle va être d'ores et déjà reconduite pour cet été.

En effet, la halte-garderie des Aiglons accueille cet été les petits valloirins de 6 mois à 3 ans du lundi au vendredi inclus à compter du 24 juin et jusqu'au 30 août, toujours au tarif horaire de 2.92 € à la charge des parents, la différence étant financée par la Commune.

Pour l'hiver prochain et à moyen terme, le Conseil municipal a lancé une délégation de service public afin de donner en gestion la structure des Aiglons à un prestataire qui assurera la garde des petits valloirins et des petits touristes au moins durant les saisons d'hiver et d'été.

— LA CIRCULATION DANS — LA RUE DE L'ÉCOLE

Code de la route non respecté = enfants en danger

Lorsque nous sortons de l'école, nous sommes assez souvent mis en danger par des véhicules, dans la rue : pendant la Punta Bagna, il y a des motos qui passent sur les côtés du bus scolaire, en roulant vite, alors que nous sommes dans la rue. Il y a parfois également des véhicules qui roulent en contresens ou qui nous paraissent aller vite, lorsque le bus scolaire n'est pas garé devant l'école.

Certains enfants témoignent avoir été touchés par des véhicules : leur épaule a percuté un rétroviseur car des voitures utilisent la rue de l'école lorsque nous sortons. Nous voyons aussi des voitures suivre le bus scolaire dans la rue de l'école.

La mairie a demandé au Policier municipal de se placer à l'entrée de la rue à 8h30, 11h30, 13h30, 16h30, pour stopper la circulation. Nous souhaiterions que l'horaire de sortie des APC, à 17h soit ajouté.

Un panneau lumineux a été mis en place. Ce panneau clignote aux entrées et sorties d'école pour interdire la circulation dans la rue. Des crayons ont été installés avec un message : « attention à nos enfants » pour signaler qu'il y a une école. Nous vous demandons d'y faire attention car les règles de circulation dans la rue de l'école sont simples : la rue est en sens UNIQUE et la circulation est totalement INTERDITE aux horaires d'entrée et de sortie d'école.

Avec cet article, nous espérons que vous respecterez davantage le code de la route, afin de ne plus mettre en danger les enfants de notre commune.

Nous vous remercions de votre compréhension et de vos efforts pour notre sécurité.

Les enfants de CM1/CM2

FERMETURE DE L'AIRE DE CAMPING-CAR DES VERNEYS

Cette décision a été ordonnée par la préfecture de la Savoie. Il faut rappeler que l'aire de stationnement de camping-car aménagée par l'entreprise Camping Car Park (CCP) au hameau des Verneys en 2012 est soumise à un risque d'inondation brutale par crue torrentielle de la Valloirette qui n'a pas été pris en compte lors de sa conception.

La position de la préfecture de la Savoie repose sur les éléments suivants :

- Irrégularité au titre du code de l'urbanisme : absence de permis d'aménager et interdiction de tout aménagement assimilable à un camping en zone N (naturelle) au règlement du plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Non-respect du plan de prévention des risques naturels (PPRn) : interdiction de stationnement nocturne des camping-cars en zone rouge d'aléa fort après l'approbation du PPRn en 2002 ;
- Procédure d'alerte inadaptée au risque de débordement du torrent de la Valloirette en amont avec un temps de réaction estimé à 10 minutes.

Cette décision tombe vraiment mal si l'on considère la fréquentation correcte de cette aire appréciée de nos amis camping-caristes ; cependant, il n'est pas permis d'ignorer la réglementation qui s'impose en pareille matière.

La collectivité et son partenaire CCP bien conscients que les enjeux de sécurité sont primordiaux regrettent toutefois qu'ils n'aient pas été pris en compte lors de l'avènement de cet équipement collectif alors qu'ils étaient connus de tout un chacun.

Une concertation avec les services préfectoraux doit permettre de définir l'avenir qui sera réservé à cette infrastructure.

DÉCHETTERIE

Évolutions depuis le 1^{er} janvier 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la déchetterie de Valloire aligne son fonctionnement avec toutes les autres déchetteries de la vallée gérées par le SIRTOM Maurienne. Ces modifications ont notamment pour but d'améliorer le fonctionnement du site et rationaliser le remplissage des bennes. Ainsi, la première règle mise en place concerne la limitation du volume des apports quotidiens : les usagers n'auront désormais la possibilité d'apporter des déchets que dans la limite de 2 m³ maximum par jour, tous flux confondus. Cela évitera notamment la saturation des bennes par un seul utilisateur qui déstocke à grande échelle. La déchetterie est un équipement destiné à tous, et non à l'usage exclusif de certains au détriment des autres.

Cette limitation d'apport s'applique également aux produits dangereux (maxi 20 kg), aux huiles (maxi 20 L) et aux pneus VL (maxi 5 unités).

De même, si le principe de gratuité des apports des particuliers est maintenu, il reviendra aux professionnels d'acquiescer obligatoirement des tickets afin de pouvoir déposer en déchetterie.

Ces tickets, d'un montant unitaire de 7€, permettent le dépôt de :

- 1 m³ de déchet ou
- 5 kg de produits dangereux ou
- 20 L d'huile alimentaire ou de vidange ou
- 5 pneus VL.

L'achat minimum possible est de 5 tickets, le maximum est fixé à 40 tickets et le règlement se fait uniquement par chèque auprès du siège du SIRTOMM (82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint Julien Montdenis) ou par virement, les tickets étant envoyés en recommandé avec A/R après confirmation du virement. Les tickets sont valables sans limite de temps.

LES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX BIENTÔT OBLIGATOIRES DE MANIÈRE PERMANENTE DE NOVEMBRE À FIN MARS EN MONTAGNE

L'article L 314-1 du code de la route introduit par l'acte 2 de la loi montagne du 28 décembre 2016 permet aux préfets de départements situés en zone de massif d'arrêter la liste des communes où s'appliquera l'obligation de détention de dispositif amovible (types chaînes sur au moins deux roues) ou de port de pneumatiques hiver sur au moins deux roues par essieu pour tous les véhicules de catégorie M1 (transport de personnes par véhicule de 8 places assises maximum siège du conducteur compris) et N1 (transport de marchandises par véhicule d'un poids inférieur à 3,5 tonnes).

Réunie le 17 mai 2019, la commission permanente du Conseil National de la Montagne (CNM) a émis un avis favorable sur le projet de décret relatif à l'obligation d'équipements hivers des véhicules routiers pour une application normalement dès l'hiver 2019/2020.

PROPRIÉTAIRES À VALLOIRE, VOTRE GUIDE « FISCALITÉ DU LOUEUR EN MEUBLÉ » EST DISPONIBLE



Crédit photo : David André - Affiniski

Nous avons le plaisir de vous offrir ce livre blanc, réalisé par notre partenaire Affiniski, spécialiste de l'immobilier en montagne, et MG, expert de la fiscalité des particuliers et de la location meublée.

Découvrez dans ce guide : la définition de la location meublée, les différents statuts existants, les formalités administratives et obligations fiscales, les taxes du loueur en meublé, la fiscalité et rénovation et les statuts juridiques du loueur en meublé.

Recevez-le gratuitement sur simple demande en le téléchargeant sur le site internet d'Affiniski www.affiniski.com

LE « SSIAD » SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Il intervient sur les communes de Orelle, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel-de-Maurienne, Valmeinier et Valloire.

Cela fait une année que le SSIAD a quitté la rue des Encombres de Saint-Michel, pour se reloger au 29 Bis avenue de la République de cette commune. Le bureau est maintenant directement accessible depuis le parking du supermarché Carrefour Contact, y compris pour les personnes à mobilité réduite et handicapées.

L'infirmière coordinatrice, Claire Bajard, se tient à la disposition de la population :

Pour Qui ?

- Toutes personnes de plus de 60 ans vivant à domicile et souhaitant y rester, malgré l'apparition d'une dépendance, (provisoire ou non), qu'il y ait eu hospitalisation ou pas.

- En soutien aux Aidants, d'une personne dépendante qui a besoin d'aides au quotidien.

Aides apportées

Provisoire ou non, vous souhaitez rester chez vous ? Alors, nous pouvons vous aider pour la toilette, l'habillage, le lever, la prise d'un traitement... et autres soins selon vos besoins, ou à titre préventif.

Comment ?

Les soins sont réalisés par des aides soignantes diplômées.

Le SSIAD travaille en collaboration avec les médecins prescripteurs, les infirmières libérales et kinésithérapeutes, les aides à domicile du CCAS et de l'ADMR, les assistantes sociales, et bien sûr, toutes les familles concernées.

Nous ne sommes pas un service d'urgences : prendre des renseignements, anticiper vos demandes, nous permet de mieux vous aider le moment venu, si besoin.

Les interventions sont établies au cas par cas et en concertation avec les personnes impliquées selon un projet de soins et de vie, avec l'Infirmière Coordinatrice, qui se déplace à domicile.

Coût

Toutes nos prestations sont prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Infirmière Coordinatrice du SSIAD :

Mme Bajard au : 04 79 05 46 75 (si répondeur, laissez un message avec vos coordonnées)

ASDER

L'ASDER, Espace Info Energie de Savoie, membre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) est à votre service

- pour améliorer le confort de votre logement,
- pour vous aider à baisser votre facture énergétique,
- pour trouver en cas de rénovation ou d'installation dans un nouveau logement, des solutions personnalisées en termes d'isolation, ventilation et chauffage.
- pour vous guider parmi les aides financières auxquelles vous avez droit.

Lors de permanences décentralisées organisées régulièrement dans les territoires de Savoie, un-e conseiller-ère Info Energie de l'ASDER reçoit les particuliers qui ont des questions liées à leur habitat pour améliorer la performance énergétique de leur logement.

L'ASDER, qu'est-ce que c'est ?

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables a pour objectif d'accompagner les particuliers et les copropriétés dans leur démarche de rénovation ou de construction de maison.

Membre du réseau FAIRE, l'ASDER, soutenue par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et les collectivités locales, assure une mission de service public et dispense un conseil gratuit et indépendant des fournisseurs d'énergie et équipement.

Quel est le conseil de base en matière d'économie d'énergie ?

Le plus important, c'est avant tout d'isoler sa maison ou son immeuble.

Les conseils de l'ASDER dépendent essentiellement des projets de chacun. Selon les cas, le conseil pourra porter sur l'isolation (critères de choix de l'isolation par l'extérieur ou pas), sur le changement de vitrage ou de menuiseries, sur la ventilation, etc.

En cas de réflexion sur le changement de chauffage, différentes solutions pourront être étudiées dont le recours aux énergies renouvelables : panneaux solaires ? poêle à buches, chaudière granulés ?

A chacun sa solution la plus performante selon son type d'habitat et son budget.

Concrètement, comment se passe l'accompagnement proposé ?

Le conseil aborde les questions techniques mais aussi financières : analyse de devis avant de se lancer dans des travaux (rappel, l'ASDER est indépendante de tout fournisseur) ; information sur les aides et subventions. Les conseillers sauront vous guider dans vos démarches administratives pour obtenir ces aides selon votre projet et vos conditions de ressources.

Aides possibles

Une palette d'aides possibles à la rénovation

Les démarches à entreprendre pour bénéficier de ces aides financières sont propres à chaque dispositif. Elles doivent être effectuées avant de commencer les travaux de rénovation énergétique dans son logement. Selon la situation fiscale, certaines pourront être cumulées alors que d'autres sont réservées aux foyers aux revenus modestes.

Le crédit d'impôt est accessible à tous (propriétaires occupants comme locataires) et sans conditions de revenus, il permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique : isolation, changement d'appareil de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (plafonnés à 8 000 € de travaux par an pour un célibataire, 16 000 € pour un couple). Mais pour en bénéficier (ainsi que pour le prêt Eco-PTZ), vous devrez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'annuaire de ces professionnels RGE est en ligne sur le site www.faire.fr L'éco-prêt à taux zéro est un prêt sans intérêt qui permet de financer un bouquet de 2 travaux d'économie d'énergie minimum, ou une rénovation thermique globale. La durée de ce prêt est modulable entre 3 et 15 ans. Le montant du prêt est plafonné à 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € dans les autres cas.

D'autres aides existent via le guichet unique du Département de la Savoie pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'installations d'énergies renouvelables. Sous certaines conditions de ressources, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peut aussi contribuer à vos projets.

Plus d'infos sur www.asder.asso.fr

Conseils téléphoniques de l'ASDER au 04 79 85 88 50 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi matin.

Sur rendez-vous

À la Maison des énergies à Chambéry (ZI Bissy, près du Phare, parking Savoie Expo)

La Maison des Energies, 124 rue du bon Vent, Chambéry

Tél : 04.79.85.88.50 - info@asder.asso.fr - www.asder.asso.fr

— BUDGET ET SANTÉ FINANCIÈRE —

Les budgets 2019, et notamment le budget principal, ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2019.

Les grandes masses budgétaires prévues pour 2019 sont relativement stables en fonctionnement.

La politique du conseil municipal étant, depuis l’assainissement et le rétablissement des finances communales, de privilégier l’investissement pour dynamiser la Station, tout en garantissant un niveau de fonctionnement permettant de répondre aux attentes et besoins des administrés. En effet, parallèlement aux investissements structurants dont a besoin notre destination touristique, il ne faut pas perdre de vue la vie à l’année dans notre commune qui suppose la satisfaction de besoins essentiels (soins, services à la petite enfance, aux personnes âgées, etc.).

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 10.36 M€			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 11.67 M€		
Charges à caractère général	2.88 M€	27.79 %	Atténuation de charges	0.06 M€	0.50 %
Charges de personnel	1.49 M€	14.35 %	Ventes de produits, remboursement secours sur pistes, redevances diverses	0.66 M€	5.66 %
Reversement à l’État (FPIC)	0,40 M€	3.86 %	Impôts et taxes (dont taxe de séjour et taxe sur les remontées mécaniques)	6.46 M€	55.41 %
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations et à Valloire Tourisme)	1.94 M€	18.78 %	Dotations et participations (DGF, compensations réformes fiscales)	1,49 M€	12.70 %
Charges financières	0.65 M€	6.36 %	Autres produits de gestion courante (loyers, redevances de DSP...)	0.61 M€	5.29 %
Charges exceptionnelles (versements aux budgets annexes)	0.35 M€	3.33 %	Produits exceptionnels (cessions)	2.11 M€	18.08 %
Opérations d’ordre budgétaire (dépenses non réelles : amortissements...)	2.65 M€	25.53 %	Opérations d’ordre budgétaire	0.28 M€	2.36 %
11.14 M€			11.14 M€		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 3.53 M€			RECETTES D'INVESTISSEMENT 4.66 M€		
Subventions d’équipement versées	0.03 M€	0.82 %	Excédent de fonctionnement capitalisé	1.53 M€	32.73 %
Emprunts dépôts et cautionnements	1.39 M€	39.32 %	Subventions d’investissement	0.36 M€	7.79 %
Travaux, acquisitions, frais d’études et urbanisme	1.78 M€	50.20 %	Dotations et participations	0.12 M€	2.78 %
Autres immobilisations financières	0.06 M€	1.86 %	Opérations d’ordre budgétaire	2.65 M€	56.70 %
Opérations d'ordre budgétaire	0.27 M€	7.80 %	7,45 M€		

Depuis l’année 2014, aucun emprunt sur le budget principal communal n’a été souscrit, ce qui n’a pas empêché la Commune d’investir à nouveau depuis 2017.

Le redressement se poursuit donc depuis 2017 et voici les réalisations dans notre résultat financier 2018 à travers ce que vous connaissez désormais sous l’appellation de compte administratif (bilan). Il se concrétise encore par les réalisations projetées dès cette année et qui ont été votées à l’unanimité par vos élus lors de l’adoption du budget 2019 de la collectivité.

Pour plus d’informations, vous trouverez les notes de présentation synthétique du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019, ainsi que le débat d’orientation budgétaire 2019 sur le site internet de la mairie www.mairie-valloire.fr depuis la page d’accueil, rubrique « finances 2018-2019 ».

RÉSULTATS DE L’EXERCICE 2018

	Résultats de l’exercice 2018	Reports antérieurs	Résultats de clôture 2018
Fonctionnement	1 310 580.81 €	1 845 791.06 €	3 156 371.87 €
Investissement	1 129 889.90 €	-1 390 456.47 €	-260 566.57 €
		Résultat d’exécution 2018 (ou cumulé)	2 895 805.30 €

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

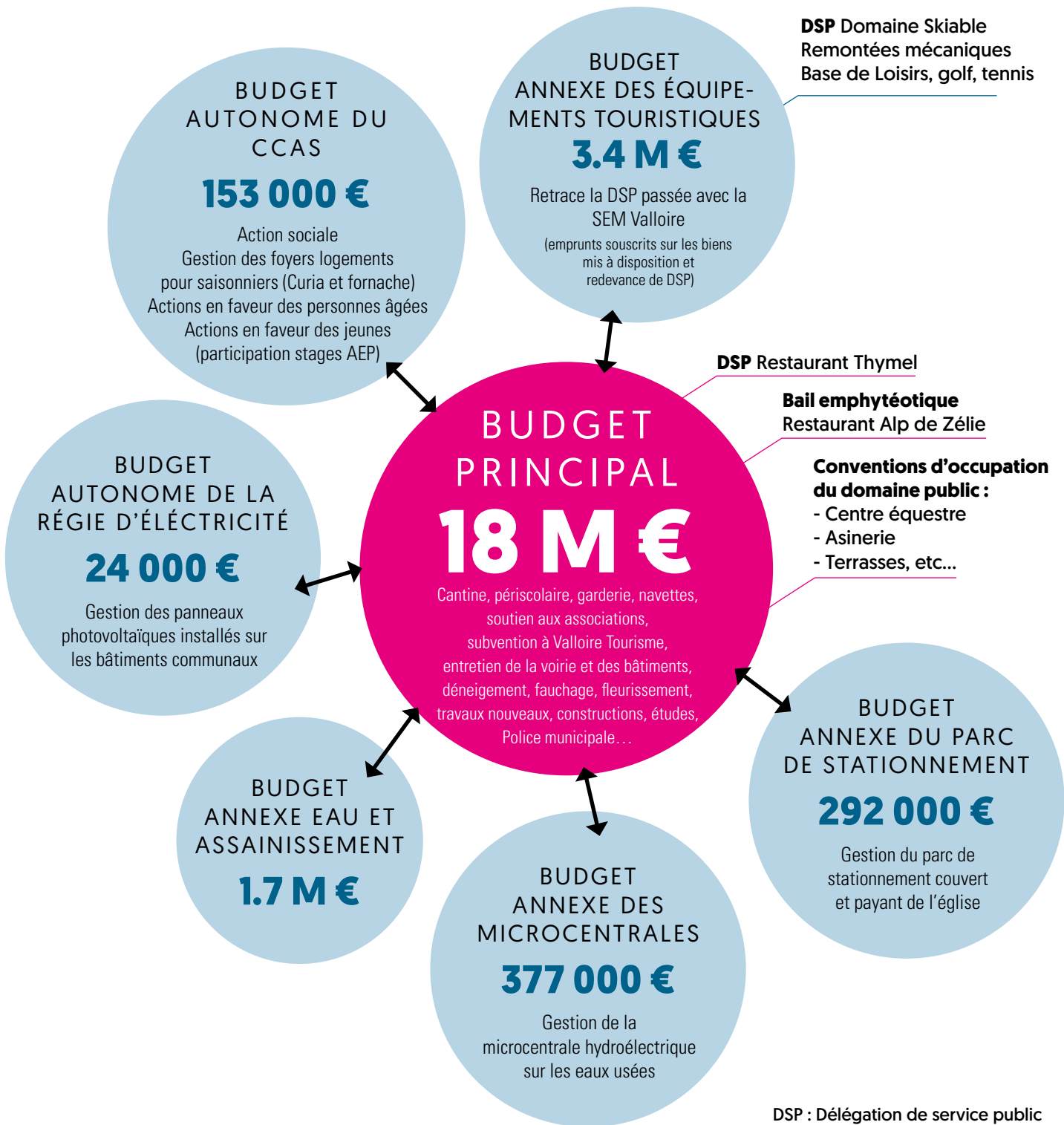
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	3 M€	26,90 %	Atténuation de charges	0.07 M€	0.58 %
Charges de personnel	1.61 M€	14.52 %	Ventes de produits, remboursement secours sur pistes, redevances diverses	0.64 M€	5.74 %
Reversement à l’État (FPIC)	0.42 M€	3.77 %	Impôts et taxes (dont taxe de séjour et taxe sur les remontées mécaniques)	6.47 M€	58.06 %
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations et à Valloire Tourisme)	1.99 M€	17.77 %	Dotations et participations (DGF, compensations réformes fiscales)	1,42 M€	12.79 %
Charges financières	5.94 M€	0.66 %	Autres produits de gestion courante (loyers, redevances de DSP...)	0.58 M€	5.21 %
Charges exceptionnelles (versements aux budgets annexes)	0.42 M€	3.79 %	Produits exceptionnels (cessions)	0.006 M€	0.05 %
Opérations d’ordre budgétaire (dépenses non réelles : amortissements...)	0.27 M€	2.42 %	Excédent (« bénéfice ») antérieur reporté	1.96 M€	17.57 %
Autofinancement prévisionnel	2.77 M€	24.89 %			
11.14 M€			11.14 M€		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Subventions d’équipement versées	0.03 M€	0.39 %	Excédent de fonctionnement capitalisé	1.20 M€	16.08 %
Emprunts dépôts et cautionnements	1.39 M€	18.66 %	Subventions d’investissement	0.44 M€	5.92 %
Travaux, acquisitions, frais d’études et urbanisme	5.75 M€	77.19 %	Emprunts nouveaux	2.25 M€	30.19 %
Autres immobilisations financières	0.01 M€	0.13 %	Dotations et participations	0.19 M€	2.55 %
Opérations d'ordre budgétaire	0.01 M€	0.13 %	Opérations d’ordre budgétaire	0.28 M€	3.76 %
Déficit antérieur reporté	0.26 M€	3.50 %	Produits de cessions	0.32 M€	4.30 %
			Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	2.77 M€	37.20 %
7,45 M€			7,45 M€		

LES CHIFFRES CLÉS DE VALLOIRE

1 138	Nombre d’habitants recensement INSEE 2018
187 792 €	Montant de la DGF notifiée pour 2018 (785 226 € en 2013)
23 055 032 €	Total des budgets 2018 agrégés (budget principal, budgets annexes et autonomes)
15	Nombre d’élus siégeant au conseil municipal
114	Nombre d’élèves scolarisés à Valloire (dont 11 saisonniers)
40 Agents	(28 permanents + 12 saisonniers) nombre d’agents au service de la population au 01/01/2018
Eau potable	3 captages, 8 réservoirs et 18 km de réseaux à gérer et à entretenir
Assainissement	1 station d’épuration (la STEP Calypso gérée par la Communauté de Commune Maurienne Galibier), 30 km de réseaux à gérer et entretenir

A QUOI SERVENT LES BUDGETS ?

Le budget de la Commune est composé du budget principal, de 4 budgets annexes et de 2 budgets autonomes.



DSP : Délégation de service public

— CONSEILS MUNICIPAUX —

SÉANCE DU 2 AOÛT 2018

Affaires générales

- Maintien de madame Laurence CLEMENT-GUY dans ses fonctions d’adjointe au maire suite au retrait de sa délégation
- Désignation au comité de direction de Valloire tourisme
- Délégation de service public du domaine skiable, des remontées mécaniques et des équipements touristiques : approbation du compte-rendu annuel au concédant 2016-2017 de la SEM Valloire
- Nouvelles modalités de mise en œuvre de l’affouage : adoption d’un vœu
- Convention pour la mise à disposition de bois énergie commune de Valloire - communauté de communes Haute Maurienne Vanoise
- Travaux d’aménagement du centre médical de Valloire : convention de mise à disposition de biens Etablissement public foncier local de la Savoie (EPFL 73) – commune de Valloire

Affaires financières

- Modalités de perception et tarifs de la taxe de séjour
- Budget des microcentrales : décision modificative budgétaire n°1
- Budget des équipements touristiques : décision modificative budgétaire n°1
- Budget principal : décision modificative budgétaire n°1
- Budget du parc de stationnement : décision modificative budgétaire n°1
- Budget principal : admissions en non-valeur
- Actualisation des études relatives à la jonction des domaines skiables de Valloire, Valmeinier et de Val Fréjus via Orelle (projet croix du sud), clef de répartition financière afférente
- Demande d’aide au conseil départemental de la Savoie pour la valorisation du bois énergie en circuit court dans le cadre de chantier d’exploitation forestière

Personnel communal

- Modification de la liste des bénéficiaires des chèques de table
- Instauration du Compte Epargne Temps
- Compte Personnel de Formation
- Liste des emplois et conditions d’occupation des logements de fonction
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP)
- Avenant à la convention pour l’intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite relevant de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Affaires générales

- Instauration d’un service communal de garderie périscolaire pour la saison d’hiver 2018/2019
- Course cycliste « la maurienne galibier » : convention de partenariat afférente
- Coupes de bois à asseoir en forêt communale en 2019

Affaires financières

- Convention de partenariat sportif et d’utilisation d’image avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison 2018/2019
- Budget principal : décision modificative budgétaire n°2
- Budget eau et assainissement : décision modificative budgétaire n°1
- Acquisition des biens meubles composant le centre médical de Valloire
- Opération de protection du talus des Charbonnières contre les érosions : convention de répartition financière tripartite commune de Valloire - SEM Valloire et copropriété les chalets de la Vallée d’or
- Subventions à la coopérative scolaire pour la réalisation des activités de ski et de patin pour l’année scolaire 2018/2019
- Réalisation d’un dispositif de traitement de l’eau potable par ultraviolets : plan de financement prévisionnel, demande d’aide financière auprès du conseil départemental de la Savoie dans le cadre de l’appel à projets « eau »

Commande publique

- Service public communal de l’eau potable : travaux de création d’une station ultraviolet : autorisation de signature du marché
- Marché de travaux de protection du talus des Charbonnières contre les érosions : autorisation de lancement de la procédure et de signature
- Patinoire de Valloire : maîtrise d’œuvre relative aux travaux de construction d’une toiture, autorisation de lancement de la procédure et de signature

Questions diverses

- Écoles numériques innovantes et ruralité : convention de partenariat afférente

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Affaires générales

- Modalités de perception et tarifs de la taxe de séjour

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

Affaires générales

- Convention d’organisation du service de collecte des ordures ménagères commune de Valloire - Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de maurienne
- Communauté de communes Maurienne Galibier : reconduction n° 3 (2019-2021)
- Règlement général de protection des données (RGPD) : adhésion aux services RGPD de l’agence alpine des territoires (AGATE) et nomination d’un délégué à la protection des données
- Modification des statuts de Valloire tourisme
- Modification des statuts du syndicat du pays de maurienne
- Soutien du conseil municipal à la motion de l’association des maires ruraux de France (AMRF) « communes et intercommunalité : l’urgence de revoir l’équation »

- Soutien du conseil municipal à la motion de l’association des maires ruraux de France (AMRF) « mobilités rurales - l’obligation de changer d’horizon »

- Soutien du conseil municipal à la motion de l’association des maires ruraux de France (AMRF) « l’état de santé du pays nécessite une politique ambitieuse, urgente, extrêmement volontariste et financée ».

Affaires financières

- Subvention complémentaire à la coopérative scolaire pour la réalisation des activités de patin pour l’année scolaire 2018/2019

- Grand prix international de ski alpin de Valloire : subvention exceptionnelle à l’association snow ski club de Valloire

- Concours financier au judoka Edmond Miksa dans le cadre de sa participation aux championnats du monde de judo vétérans

- Convention de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret pour l’année 2018

- Budget principal : décision modificative budgétaire n°3

- Budget eau et assainissement : décision modificative budgétaire n°2

- « Opération Claire Joie » : avenant financier n°1 à la convention d’intervention et de portage foncier passée avec l’EPFL 73

- Accueil du tour de France 2019 à Valloire : demande de subvention au syndicat du pays de maurienne

- Accueil du tour de France 2019 à Valloire : demande de subvention au conseil départemental de la Savoie

Affaires foncières

- Projet d’une opération de construction de logements locatifs avec l’office public d’aménagement et de construction de la Savoie

- Construction d’un nouveau télésiège débrayable Montissot en remplacement des télésièges actuels Montissot et Colerieux : ins-tauration de servitudes loi montagne

- Transaction foncière époux Viallet Michel - commune de Valloire

- Transaction foncière indivision Cottin – Falcoz – Votan – Michel-land / commune de Valloire

Commande publique

- Renouvellement des contrats d’assurances de la commune

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de création d’un réseau séparatif et reprises diverses sur réseaux d’eau, télécom, et éclairage public sur la rue des villards : avenant n° 3

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection de la route des Clots : avenant n° 1

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et de réaménagement du centre médical : avenants n° 1 aux lots n°1 et 3

- Marché à procédure adaptée relatif à l’élaboration du plan local d’urbanisme : avenant n° 1

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Affaires générales

- Information du conseil municipal sur la situation contractuelle du directeur de Valloire tourisme

- Convention avec le SAF (secours aérien français) relative aux secours héliportés pour la saison 2018-2019

- Convention avec la SEM Valloire relative à l’organisation des secours sur pistes pour la saison 2018-2019

Affaires financières

- Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires par ambulances et par le service départemental d’incendie et de secours de la Savoie (SDIS) et des secours héliportés pour la saison 2018-2019

- Subvention au tennis club pour l’année 2018

- Subvention à la coopérative scolaire pour la réalisation des activités de ski nordique pour l’année scolaire 2018/2019

- Convention de partenariat sportif avec Théo Lopez pour l’année 2018

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Affaires générales

- Gestion du bar-restaurant d’altitude de Thymel : lancement de la procédure de délégation de service public

- Modification des statuts de Valloire tourisme

- Convention d’objectifs 2019 commune de Valloire – Valloire tourisme

- Convention via numerica - commune de Valloire

- Adhésion au contrat groupe d’assurance pour la couverture des risques statutaires avec le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de la Savoie

Affaires financières

- Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires effectués par les ambulances et par le service départemental de secours et d’incendie de la Savoie et des secours héliportés pour la saison 2018-2019

Affaires foncières

- Echange foncier association diocésaine de Chambéry - commune de Valloire

- Convention de site touristique securi-site

Commande publique :

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et de réaménagement du centre médical - avenant n°2 au lot n°1, avenant n°1 au lot n°2 et avenant n°1 au lot n°4

SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

Affaires générales

- Plan local d’urbanisme : modification simplifiée n°1

- Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité : convention entre l’état et la commune de Valloire

- Construction, exploitation et entretien d’une microcentrale hydroélectrique sur la valloirette : modification du contrat acte avec la société des régies de l’arc (SOREA)

Affaires financières

- Budget des équipements touristiques 2018 : décision modificative budgétaire n°2

- Financement de l’école primaire de Valloire : détermination du crédit élève 2019

Affaires foncières :

- Implantation d’un village de vacances aux Verneys : approbation du dossier d’unité touristique nouvelle (UTN) afférent

Commande publique :

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et de réaménagement du centre médical : avenant n°2 au lot n°4

- Construction d’un nouveau télésiège débrayable Montissot en remplacement des télésièges actuels Montissot et pas de Cole-rieux : mise à disposition de parcelles communales

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

Affaires générales

- Mise à jour du tableau du conseil municipal - détermination du nombre d’adjoints

Affaires financières

- Équipement de la patinoire d’une toiture : modification du programme de l’opération et de l’enveloppe financière prévisionnelle

- demandes de subvention

- Protection du talus des charbonnières contre les érosions : modification du programme de l’opération et de l’enveloppe financière prévisionnelle - convention de répartition financière afférente

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2019

Affaires générales

- Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d’urbanisme

- Adoption de la résolution générale du 101^e congrès des maires et des présidents d’intercommunalité

Affaires financières

- Débat d’orientation budgétaire 2019

- Aménagement d’un bike park et d’une zone ludique associée : autorisation de lancement de la procédure et de signature,

- Ouverture anticipée de crédits en section d’investissement dans l’attente du vote du budget général primitif 2019

- Réhabilitation des murs de rempart du fort du Télégraphe : autorisation de lancement de la procédure et de signature, ouverture anticipée de crédits en section d’investissement dans l’attente du vote du budget général primitif 2019

- Programme de réhabilitation de voiries communales 2019 : autorisation de lancement de la procédure et de signature, ouverture anticipée de crédits en section d’investissement dans l’attente du vote du budget général primitif 2019

SÉANCE DU 8 MARS 2019

Commande publique

- Équipement de la patinoire d’une toiture : approbation de l’avant-projet définitif et de l’avenant fixant la rémunération définitive du maitre d’œuvre

SÉANCE DU 27 MARS 2019

Affaires générales :

- Plan local d’urbanisme : modification simplifiée n°2

- Déchetterie : convention de mise à disposition d’un terrain

- Déploiement d’un système de vidéoprotection sur différents sec-teurs communaux

Affaires financières

- Budget principal : compte de gestion 2018

- Budget principal : compte administratif 2018

- Budget principal : affectation des résultats 2018

- Vote des taux d’imposition 2019

- Budget principal : approbation du budget primitif 2019

- Vote des subventions communales aux associations pour l’année 2019

-Financement 2019 de l’office de tourisme de Valloire: approbation du budget primitif 2019 de Valloire tourisme

- Budget équipements touristiques : compte de gestion 2018

- Budget équipements touristiques : compte administratif 2018

- Budget équipements touristiques : affectation des résultats 2018

- Budget équipements touristiques: approbation du budget primitif 2019

- Budget eau-assainissement : compte de gestion 2018

- Budget eau-assainissement : compte administratif 2018

- Budget eau-assainissement : affectation des résultats 2018

- Budget eau-assainissement : approbation du budget primitif 2019

- Budget parc de stationnement : compte de gestion 2018

- Budget parc de stationnement : compte administratif 2018

- Budget parc de stationnement : affectation des résultats 2018

- Budget parc de stationnement : approbation du budget primitif 2019

- Budget microcentrales : compte de gestion 2018

- Budget microcentrales : compte administratif 2018

- Budget microcentrales : affectation des résultats 2018

- Budget microcentrales : approbation du budget primitif 2019

- Tarifs de location de logements communaux

Affaires foncières

- Incorporation de biens sans maitre dans le domaine privé communal

- Affaire du talus du Serroz : transaction foncière commune de Val-loire - consorts Girard

Personnel communal

- Modification du tableau des effectifs

SÉANCE DU 25 AVRIL 2019

Affaires générales

- Transfert d’exploitation de réseaux HTA : convention Commune de Valloire - SOREA - Enedis

- Aménagement du cheminement piétonnier sécurisé nord : convention technique Commune de Valloire - Département de la Savoie

- Convention de mise à disposition du Fort du télégraphe à l’association Toute la magie : avenant N°1

- Conventionnement relatif au tournage du film « Deux semaines de juin »

- Opposition à l’encaissement des recettes de vente de bois par l’Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des Communes

- Convention de partenariat avec le Club Omnisports de Courcouronnes Cycliste Féminin (COCCEF)
- Adhésion aux services de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie : convention afférente

Affaires financières :

- Convention d’objectifs avec l’Association d’Éducation Populaire (AEP) pour l’année 2019
- Attribution d’une subvention complémentaire au Snow ski club au titre de son exercice 2018-2019

SÉANCE DU 29 MAI 2019

Affaires générales :

- Construction exploitation et entretien d’une microcentrale hydroélectrique sur le cours d’eau de la Valloirette - Approbation du contrat à intervenir avec Akuo Energy des Alpes
- Gestion de la structure multi-accueil des Aiglons - Lancement de la procédure de délégation de service public (DSP)
- Convention d’adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Demande d’application du régime forestier sur des parcelles communales
- Convention d’occupation du domaine public relative à l’exploitation d’un Food truck
- Accueil de la 18ème étape du tour de France 2019 à Valloire - Convention tripartite Amaury Sport Organisation (ASO) - communes de Valloire et de Saint-Michel de Maurienne
- Approbation de la modification simplifiée N°2 du PLU
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
- Report du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes Maurienne Galibier
- Gardiennage de l’église de Valloire pour l’été 2019 - Convention commune de Valloire - fondation pour l’action culturelle en montagne (FACIM)

Affaires foncières

- Transaction foncière commune de Valloire - Indivision RATEL / COMBAZ / ROUGET
- Transaction foncière commune de Valloire – GAYET Madeleine

Commande publique

- Rupture de la canalisation principale du réseau d’adduction d’eau potable alimentant le réservoir mère des Charmettes - autorisation de signature du marché négocié de travaux afférent avec l’entreprise CGM - demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE)

SÉANCE DU 13 JUIN 2019

Affaires financières

- Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 1
- Budget eau et assainissement – Décision modificative budgétaire N° 1
- Mise en œuvre de l’adressage communal – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie au titre du fonds départemental d’équipement des communes (FDEC)
- Travaux de réfection complète de la rue des Chozeaux ville - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie au titre du fonds départemental d’équipement des communes (FDEC)
- Réfection de la porte d’entrée principale de l’église - Demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au titre de la réalisation de travaux sur monuments historiques

SÉANCE DU 9 JUILLET 2019

Affaires générales :

- Convention pour l’intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite relevant de la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) - Avenant N°2
- Délégation de service public pour la gestion du bar-restaurant d’altitude de Thymel - Choix du délégataire
- Modification de la représentativité des Communes au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier (CCMG)

Affaires financières :

- Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 2
- Affaires foncières :
- Dévoisement des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales sur le secteur de l’ancien Hôtel de la Sétaz - Conventions pour autorisation de passage de canalisations en terrains privés afférentes

Commande publique

- Marchés publics de fourniture d’électricité / Adhésion à un groupement de commandes / Désignation de la Communauté de Communes cœur de Maurienne Arvan comme coordonnateur / Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes / Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d’appel d’offres du groupement

Personnel communal

- Compte épargne temps - Modification des modalités de mise en œuvre
- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Modification du tableau des effectifs

— ÉTAT *Civil* —

Naissances

- 1^{er} août 2018
- 1^{er} septembre 2018
- 10 novembre 2018
- 6 décembre 2018
- 19 janvier 2019
- 29 janvier 2019
- 8 avril 2019
- 11 avril 2019
- 8 mai 2019



Lenny



Mahé



Henri



Laura



Mia



Alice



Ulysse



Emma



Lysia

Mariages

- 15 septembre 2018
- 5 octobre 2018
- 5 octobre 2018
- 5 décembre 2018
- 27 décembre 2018
- 15 Juin 2019
- 25 mai 2019
- 22 juin 2019
- 3 août 2019
- 17 août 2019

Décès

- 13 août 2018
- 9 novembre 2018
- 10 novembre 2018
- 9 décembre 2019
- 17 décembre 2018
- 18 décembre 2018
- 9 janvier 2019
- 22 janvier 2019
- 29 janvier 2019
- 19 février 2019
- 06 mars 2019
- 11 mars 2019
- 18 mai 2019
- 11 Juillet 2019
- 29 juillet 2019

- Odile MAGNIN et Jean-Michel NORAZ
- Laura GRANGE et Maxime RACT (A Cargèse, Corse du Sud)
- Bernadette GRANGE et Jacques PRAT (A Cargèse, Corse du Sud)
- Stéphane AVOIE et Alexis BACHELIER
- Sylvain MERMET et Caroline BRUSSET
- Pascale PIOT et Jean Roland CENDROWSKI
- Pauline MARTIN et Jean-Baptiste CHATEL (A Sallanches, Haute-Savoie)
- Isabelle GESELLE et Luc LAURENT (A Pontailleur-sur-Saône , Côte d’Or)
- Bénédicte FALCOZ et Edouard PERRIN
- Sarah FORGET et Cédric MOULINEUF

- Lucien ROL, à l’âge de 85 ans
- Georges TOURCHANINOFF à l’âge de 71 ans
- Claude MICHELLAND, à l’âge de 64 ans
- François RAPIN, à l’âge de 92 ans
- Henry RETORNAZ à l’âge de 87 ans
- Huguette MICHELLAND née FERRER, à l’âge de 90 ans
- Jean-Baptiste MAGNIN, à l’âge de 91 ans
- Noël MOTTARD, à l’âge de 82 ans
- Pierre FAUVEAU, à l’âge de 80 ans
- Marie-Claire SAVOYE née MUSSON, à l’âge de 92 ans
- Lucienne SIGISMONDI née FALCOZ, à l’âge de 88 ans
- Marie-Léonie RAPIN née GIRAUD, à l’âge de 92 ans
- Marie ROL, à l’âge de 83 ans
- Daniel GIRARD, à l’âge de 82 ans
- Bernadette ZANROSSO née MICHELLAND, à l’âge de 85 ans

CONCOURS DES Maisons fleuries

MEMBRES DU JURY : Stéphanie FEUTRIER, Nathalie NGUYEN-KHOA, Liliane FEUTRIER, Alberte RETORNAZ, Renée GARINO

1^{ère} catégorie

PROPRIÉTÉS FLEURIES

a/ Villa

- 1 Mireille MARTIN
- 2 Michèle LEGUENNEC
- 3 Josette NORAZ

b/ Habitation traditionnelle

- 1 Fabienne GRANGE-TRUCHET
- 2 Liliane FEUTRIER
- 3 Dominique DUVERNEY-PRÊT

c/ Villa avec aménagement paysage

- 1 Andrée et Sophie SAVOYE
- 2 Annick GRANGE
- 3 Olivier MARTIN

2^e catégorie

HABITATION AVEC DÉCOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

TH3 Claudie GIRARD

- 1 François FALCOZ
- 2 Georges RAMBAUD
- 3 Lucien MARTIN

3^e catégorie

FERME FLEURIE EN ACTIVITÉ

Non attribué

4^e catégorie

BALCONS OU TERRASSES

BALCONS

a/ Villa

- 1 Corine FALCOZ
- 2 Janine TAVEL
- 3 Chantal CHALVET-VIALLET

b/ Habitation traditionnelle

- 1 Isabelle MAUGER-MICHELLAND
- 2 EA Marie-Paule FALCOZ
Catherine et Gérard LANFREY

c/ Immeuble collectif

- 1 Patricia FERDINAND
- 2EA Josette GRANGE
Marie-Pierre RAMBAUD

TERRASSES

TH1 Claudine et Jean-Paul OPY

- 1 Rémi RAPIN
- 2 Annick TROMEUR
- 3 Christian GRANGE

5^e catégorie

IMMEUBLE COLLECTIF

TH3 Les 3 Evêchés

6^e catégorie

HÔTELS - RESTAURANTS

a/ Hôtels

- 1 Hôtel Le Crêt Rond
- 2 Hôtel le Christiania
- 3 Hôtel de La Poste

b/ Restaurants

- 1 La Maison d'Angeline
- 2 Le Plancher des Vaches
- 3 La Grange

7^e catégorie

COMMERCES - BARS

a/ Commerces

TH2 L'Alpage

- 1 Boulangerie Rambaud
- 2 Grange Sport
- 3 Ensemble Rochevert

b/ Bars

- 1 Bar du Centre
- 2 Bar à Zinc



8^e catégorie

PARCS ET JARDINS D'AGRÈMENT

- 1 Denis MICHELLAND
- 2 Annie et Christian PETRAZ
- 3 Colette PEIROLO

9^e catégorie

VILLAGES VACANCES

- 1 Village D+
- 2 Le Val d'Or
- 3 Le Chalet du Havre

10^e catégorie

POTAGERS FLEURIS

- 1 Françoise MICHELLAND

11^e catégorie

GÎTES

- 1 MH et St. FEUTRIER
- 2 Dominique DAL-BON
- 3 Renée GARINO

12^e catégorie

FAÇADES

- TH1 Alberte RETORNAZ
- 1 Andrée GRANGE

13^e catégorie

INNOVATION - RÉNOVATION

- 1 Eden Val
- 2 Jean-Michel PRUD'HOMME

14^e catégorie

FLEURISSEMENT - TRAVAIL D'ENSEMBLE

- 1 Anne-Marie MARTIN
- 2 Nicole DUBOIS-BRIET
- 3 Guy GRANGE

15^e catégorie

ENTREPRISES

- 1 Pascal PARDO

16^e catégorie

CHAPELLES

- 1 Chapelle de La Borgé
- 2 Chapelle de l'Archaz
- 3 Chapelle des Verneys

ENCOURAGEMENTS

La Brasserie Le K
Ac'tif

— BILANS & PERSPECTIVES —

HIVER 2018/2019 NOUVEL HIVER RECORD

5,2 millions d'euros
de volume d'affaires

dont 1,7 millions de prestations vendues en package (forfaits, cours de ski, matériel de ski...)

HÉBERGEMENTS A VALLOIRE : BILAN GLOBAL DE L'HIVER

Avec un enneigement de bonne qualité dès l'ouverture et une météo favorable notamment pendant les vacances scolaires, c'est un bon hiver qui se termine pour Valloire.

Une excellente nouvelle en début de saison puisqu'après un hiver 2017/18 bien enneigé les clients ont retrouvé leur confiance dans la période de Noël. Les réservations pour les fêtes de fin d'années ont commencé tôt (avant l'arrivée de la neige) et cette période enregistre une belle progression.

L'inter-vacances de janvier voit également une progression forte sur l'ensemble de la période et notamment grâce à une clientèle internationale en augmentation.

Avec 1,7 millions d'euros, nos ventes de prestations touristiques progressent de 15% cet hiver.

Cela représente une progression de 70% en 3 ans !

Notre volume d'affaire de cet hiver atteint donc 5,2 millions d'euros (+15%).

Valloire Réservations reste plus que jamais
la plus grosse centrale de réservation des stations françaises

Nous avons poursuivi et amélioré cet automne et cet hiver la stratégie qui a été la nôtre depuis 3 ans :

- améliorer la qualité du parcours client.
- apporter toujours plus de services à toutes les étapes de la réservation.
- réhumaniser la relation client avec un système de rappel téléphonique des clients qui a porté ses fruits, autant pour la qualité du service et de la relation qu'en optimisation des ventes.

Nous conservons bien sûr ce qui fait l'ADN de Valloire Réservations et est proposé de manière exclusive à Valloire : accueil des clients 7 jours sur 7 en saison d'hiver, packages sur mesure avec de très nombreuses prestations, envoi des forfaits de ski à domicile, libre choix de la location de matériel de ski (dans tous les magasins de Valloire) et de l'école de ski, réductions Early Booking. . .

QUOI DE NOUVEAU DANS LA COMMERCIALISATION ?

Le marché du ski et la commercialisation sont en constante évolution et requièrent une veille permanente qui fait partie de nos missions.

Internet est devenu le principal moyen de réservation de séjours pour les particuliers et les sites de particulier à particulier connaissent une progression importante : le nombre de locations réalisées depuis ce type de site a augmenté de 12 % en 2018.

Commercialiser efficacement son logement en 2019 nécessite donc d'être présent sur ces nouveaux canaux de distribution mais c'est une démarche complexe et fastidieuse pour un loueur particulier.

Nous avons voulu offrir à nos adhérents cette possibilité sans avoir à subir ni les difficultés techniques ni la gestion quotidienne lourde.

En partenariat avec Arkiane notre éditeur de logiciel, nous avons développé une collaboration avec un channel manager professionnel gérant des échanges d'informations en temps réel avec les leaders mondiaux (et également en France) de la location de particulier à particulier :

- AIRBNB
- BOOKING
- ABRITEL
- EXPEDIA (visible en marque blanche sur de nombreux site comme celui de la SNCF)
- HOTEL.COM

Chaque propriétaire a donc la possibilité (s'il le souhaite) de voir son meublé commercialisé sur ces sites mondiaux avec une gestion réalisée par l'intermédiaire de Valloire Réservations.



Le mois de février baisse légèrement à cause de la 3^e semaine des vacances (zone A+C) qui a été moins réservée dans l'ensemble des stations. Le mois de mars progresse sur les 2 premières semaines. La fin du mois est plus difficile à cause des vacances belges qui sont décalées en avril cette année.

Avril, qui avait été difficile l'an dernier est en très forte progression cet hiver, notamment la première semaine des vacances.

La progression globale du taux d'occupation des hébergements sur Valloire est de 2,2 points par rapport à l'hiver dernier.

PERSPECTIVES DE REMPLISSAGE POUR L'HIVER PROCHAIN

Le calendrier de l'hiver 2019/20 sera relativement semblable à celui de cet hiver.

Un début d'hiver favorable avec des vacances de Noël débutant le 21 décembre.

L'inter-vacances de janvier sera classique avec une durée de cinq semaines.

Des vacances de février du 08 février au 07 mars avec une petite inquiétude sur la dernière semaine (zone A seule).

L'inter-vacances de mars sera comparable à cet hiver.

Les vacances d'avril devraient également être sensiblement équivalentes à celle de cet hiver.

CONCERNANT VALLOIRE RESERVATIONS

C'est pour la 4^e année consécutive un hiver record pour Valloire Réservations !

Nos ventes d'hébergement atteignent 3,5 millions d'euros et progressent de 14% (progression de 30% en 3 ans).



LE BILAN DE VALLOIRE.COM

www.valloire.com est depuis septembre 2017 le site de vente commun de Valloire Réservations et de la SEM Valloire et donc le portail de vente principal de Valloire.

Nous avons en permanence fait évoluer le site depuis sa mise en ligne. L'équipe de Valloire Réservations, s'appuyant sur l'expertise de la société Cybercité, a réalisé cet automne un travail énorme (mais très peu visible dans le site) sur le référencement de valloire.com dans les moteurs de recherche (principalement Google).

Ce travail porte ses fruits cet hiver puisqu'il a permis au site de sortir en tête du référencement naturel sur des associations de mots clefs très stratégiques : réservation valloire, location valloire, skipass valloire. . .

C'est très important car cela signifie que nous devenons plus visibles que nos gros distributeurs nationaux et internationaux (Sundio, Travelski. . .) pour les clients en recherche de séjours à Valloire.

Cela nous permet d'améliorer notre part de séjours vendus directement et donc de faire baisser la part de ventes intermédiées (ventes pas les tour-opérateurs).

Cela signifie moins de remises (et donc de meilleurs revenus) pour les propriétaires et une possibilité supplémentaire de vendre en package pour Valloire Réservations.

QUELQUES CHIFFRES

(comparés aux chiffres cumulés des deux anciens sites hiver 2016/17)

Évolution du trafic de valloire.com

- +109% d'utilisateurs
- +140% de sessions (connexions au site)
- +169% de pages vues

Évolution des ventes en ligne sur valloire.com

- Forfaits SEM Valloire : + 57%
- Séjours Valloire Réservations : +38%

DOUBLE RECOMPENSE POUR VALLOIRE RESERVATIONS ET VALLOIRE.COM !

Valloire Réservations lauréat des Trophées de la Montagne Française

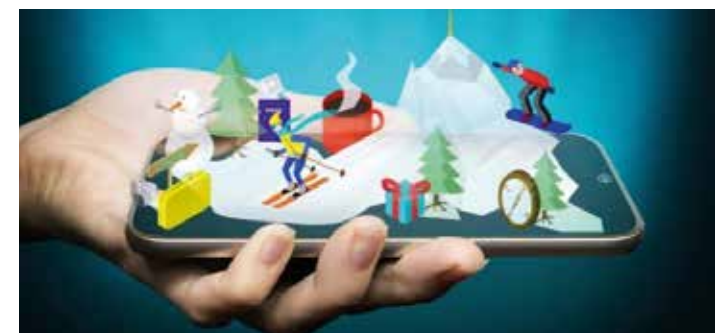
Le prix valorisant la meilleure action menée dans le cadre de l'opération collective « Printemps du ski » sous le pilotage de France Montagnes a été attribué à Valloire Réservations dans le cadre de l'opération La Montagne aux Enfants.

Les Trophées de la montagne française viennent récompenser les initiatives en faveur de la montagne jugées les plus novatrices. Ce trophée nous a été remis le 23 avril lors du Ski Debrief qui réunissait quelques 150 professionnels de la montagne à Val d'Isère.

Valloire.com nommé pour la seconde année consécutive comme finaliste des Digital Mountain Awards.

Cette année, c'est dans la catégorie Smart Station que notre projet a été retenu. Il met en avant la simplification et surtout la libération du parcours client au moment de sa réservation.

Les Digital Mountain Awards récompensent chaque année les initiatives et les investissements dédiés à l'innovation digitale et à l'expérience client dans la stratégie touristique des stations de ski et des territoires de montagne.





La SEM VALLOIRE connaît cet hiver la plus importante croissance des stations de ski de Savoie :

+ 10 %

Cette croissance est certes le fruit d'une météo exceptionnelle, mais également certainement de nos investissements en neige de culture comme des améliorations du domaine skiable ou de l'optimisation du parcours client, points sur lesquels la communication média a été faite.

La SEM VALLOIRE le prend comme le signe que sa stratégie dynamique d'investissements est la bonne dans un secteur concurrentiel comme le ski, et que c'est bien en se gérant comme une entreprise performante que la SEM VALLOIRE rend le mieux service à Valloire, tout à la fois son actionnaire majoritaire, son territoire et son autorité déléguante.

Concernant le parcours client, outre le triplement du chiffre d'affaires des bornes mises en place dans les commerces Valloirins en trois années, nous observons le début des résultats de la stratégie web de Valloire en partenariat avec L'Office du Tourisme et Valloire Réservation à travers la montée en puissance de valloire.com site marchand du village-station et la refonte toute récente de valloire.net site informatif dédié à la mise en avant de notre village-station : le remplissage station est de +3%, les ventes en ligne de forfait de ski ont cru +57% en 2 ans. Valloire.com sort désormais en tête du référencement naturel.

L'optimisation du parcours client sera poursuivie par la création pour l'hiver 2019-2020 de caisses centrales dans l'ancien magasin *Chic & Sport* au pied de l'immeuble Val d'Aurea comme de nouvelles bornes permettant aux clients ayant acheté en ligne de prendre possession de leur forfait en front de neige.

Cet été, la SEM poursuit sa stratégie d'amélioration tout à la fois de son offre ludique et de l'équilibre économique de son activité estivale au service de la saison d'été (afin que la saison d'été impacte le moins possible la capacité d'investissement dégagée par la saison d'hiver). Après la mise en service de l'e-pass loisirs pour l'été 2018, la SEM Valloire améliore encore son concept pour l'été 2019. Nous avons eu de nombreux retours de clients déçus de ne pas pouvoir avoir un accès complet à l'e-pass loisirs parce qu'ils étaient logés chez un hébergeur qui ne cotisait pas, comme des hébergeurs déçus d'avoir fait le pari de la cotisation e-pass loisirs sans louer pour autant. Il n'y a donc plus de part hébergeur et tout client pourra avoir accès cet été dans le e-pass loisirs au choix, à la formule d'abonnement donnant un accès

illimité à la piscine et aux remontées mécaniques (accès VTT inclus) avec un minimum de 3 jours consécutifs et/ou à un portefeuille électronique rechargeable (en ligne et en caisse) pour acheter une montagne d'activités ludiques : tyrolienne, pêche, airbag, bar piscine, Alp' de Zélie, tennis, golf, tir à l'arc, Valform'...

Attention : afin d'améliorer la qualité du service, des travaux de couverture permanente de la patinoire financés par la Commune la rendront inaccessible pour l'été 2019. L'hiver prochain, l'équipement fonctionnera dans des conditions équivalentes à l'hiver dernier. Rendez-vous pour l'été 2020 avec un beau toit sur la patinoire !

La SEM VALLOIRE continue également de contribuer avec l'aide des socio-professionnels à élargir notre saison d'hiver.

Valloire a été primé aux Trophées de la Montagne Française pour la meilleure action menée dans le cadre de l'opération collective « Printemps du ski » sous le pilotage de France Montagnes dans le cadre de l'opération La Montagne aux Enfants.

Concernant les débuts de saison, nous avons mis en place l'année dernière une stratégie commerciale qui consiste, fort de notre nouvel outil neige de culture, à s'engager sur des ouvertures de WE visant une clientèle pressée de démarrer la saison de skis en profitant d'un ARTT, clientèle a priori plus importante que celle capable de réserver un séjour d'une semaine en décembre avant les fêtes que nous avons testée sans grand succès pendant des années. Rien n'est facile, évidemment, et il faudra savoir s'adapter si cela ne fonctionne pas, mais nous avons d'ores et déjà un succès d'estime sur décembre 2018, et partant du principe qu'en matière commerciale il ne faut pas changer de cap chaque année nous poursuivrons cette stratégie avec l'aide des socio-professionnels partenaires en ouvrant dès le weekend du 7 décembre.

Tout ceci est le fruit d'un travail d'équipe, le PDG Jean-Marie Martin remercie le Comité de Direction et l'ensemble des salariés de la SEM Valloire acteurs de cette stratégie!

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR VALLOIRE TOURISME



Depuis le 15 juin dernier, Emmanuelle Lacoste est la nouvelle directrice de Valloire Tourisme. Elle succède à Cédric Fogarolo.

À 47 ans, cette mauriennaise d'origine accompagne depuis 20 ans les élus et les acteurs locaux dans le travail de développement et de fidélisation de la clientèle touristique. Soucieuse du respect des enjeux, données et volontés politiques et économiques, Emmanuelle Lacoste a apporté son expertise successive-

ment au Corbier, à Valmeinier et dernièrement dans le Pays des Ecrins (Hautes-Alpes).

S'épanouissant professionnellement dans le milieu montagne, cette prise de poste à Valloire représente pour elle un point d'orgue dans sa carrière. Particulièrement motivée pour œuvrer dans la co-construction d'un plan de développement touristique, aux côtés de toutes les parties prenantes à l'économie locale (Mairie, Sem, Ecoles de Ski, Centrale de Réservation, Commerçants, ...), Emmanuelle insiste sur l'importance d'optimiser l'intelligence collective.

Ce rapport à l'humain sera également le fil conducteur des autres dossiers qu'elle compte rapidement ouvrir. Ainsi en est-il de la Gestion de la Relation Clients (GRC), de la mise en place d'un plan de communication essentiellement tourné vers le numérique et les relations presse, de créer un vrai lien de confiance avec les partenaires locaux (les enjeux de cohésion sont plus que jamais au cœur de la réussite), ...

La dynamique locale étant communicative, cette collaboration s'annonce d'ores et déjà fructueuse !

REFONTE DU SITE DE L'OFFICE DE TOURISME WWW.VALLOIRE.NET



Photo : Xavier AURY / VALLOIRE TOURISME

Depuis quelques mois, le pôle Communication de Valloire Tourisme accompagnée de l'agence Altimax, travaille à la refonte complète du site de l'Office de Tourisme www.valloire.net.

Ce nouveau site, mis en ligne au début du mois de mai 2019 est structuré afin de répondre au mieux aux attentes de notre clientèle. Notamment une optimisation complète pour la navigation sur mobile a été prévue et pour faciliter le processus de réservation. Voici quelques principaux changements :

- le site est désormais annuel alors que jusqu'à présent il existait une version hiver et une version été. Ce changement permet notamment un référencement meilleur sur les moteurs de recherche ;
- le design a été complètement revu avec une importante place accordée aux photos qui sont un élément majeur dans le choix de la destination et de l'hébergement aujourd'hui ;
- sur la page d'accueil, des vidéos sont mises en avant et permettent de rendre le site plus attractif. Cette vidéo changera au gré des événements de la saison ;
- l'arborescence a été revue et simplifiée pour permettre une recherche plus facile et intuitive des informations ;
- le site comporte également de nombreux liens depuis et vers valloire.com, le portail de vente des séjours et forfaits de ski de Valloire.

D'autres évolutions verront le jour prochainement dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

PERFORMANCE SOCIAL MEDIA : VALLOIRE, DANS LE TOP 5 DES ACTEURS DU TOURISME !

Tous les mois, l'agence nantaise We Like Travel étudie les chiffres de toutes les destinations touristiques. Elle édite un baromètre mensuel qui reflète la performance social media globale de chacun des acteurs du tourisme et du voyage.



Régulièrement depuis trois ans, Valloire est sur le podium des destinations touristiques. En juin 2019, pour la 3^e fois depuis la création de ce baromètre, les chiffres désignent Valloire comme 1^{ère} station française sur les réseaux sociaux de toutes les destinations montagne et aussi, 4^e Office de Tourisme (derrière Paris, Lyon et l'île d'Oléron) pour le mois de juin 2019 !

Chaque mois, ces résultats sont remis en jeu. L'idée est de profiter au maximum de l'intersaison, période souvent délaissée

par d'autres destinations, pour publier du contenu de qualité, sans interruption, sur les réseaux sociaux. À cette période (aussi), la montagne est superbe, l'émerveillement à saisir, à partager... Les premières marmottes, l'ouverture du col du Galibier au milieu de murs de neige, la montée en alpage actent ce passage entre l'hiver et l'été et sont autant de moments privilégiés pour prendre la parole, et amener nos fans à se projeter dans l'été. Cette période de l'année n'est donc pas négligée, c'est au contraire le bon moment pour rappeler ce qu'est Valloire : un vrai village, des montagnes de rêve à sillonner à pied, en VTT, un terrain de jeu et d'activités idéal, avec des lacs, des marmottes et des myrtilles ! ... C'est aussi le bon moment pour recruter de nouveaux fans et abonnés à moindre coût, et de les fédérer autour de notre ADN.

Comme rien n'est jamais acquis... surtout sur les réseaux sociaux, Valloire a fait le choix d'être accompagné pour profiter de l'expertise, de la vision transversale d'une agence pour nous guider dans nos orientations éditoriales, dans les bonnes pratiques, pour la sponsoring de publications et la mise en place d'une stratégie de conquête ce printemps (Canvas). Hiver comme été, la stratégie est adaptée et l'audience renforcée. Le social média constitue à présent notre canal d'audience numéro 1. Les bons résultats de ce printemps sont aussi les résultats de récents choix. Avec un budget dédié, l'acquisition progressive de matériel, les réseaux sociaux placés au cœur du plan de communication de la station, un poste recentré sur le CM et la production de contenus photos et vidéos de qualité, nous parvenons à rivaliser avec des acteurs touristiques aux moyens beaucoup plus importants.

Les efforts sont portés sur la production d'images de qualité, le plus souvent ancrées dans la réalité, dans le contexte du moment, de façon à jouer le plus possible avec l'instantanéité aussi bien dans le fil d'actualités que dans les stories. Au-delà de la qualité et de la fraîcheur des contenus, toutes les publications sont surveillées étroitement, modérées positivement et commentées copieusement, autant que possible. C'est une bonne pratique initiée par l'agence qui nous accompagne, et c'est aussi le bon moyen pour comprendre et connaître sa communauté, lui proposer du contenu en adéquation avec ses attentes. Chaque publication engendre des interactions, likes, partages ou commentaires, ... et définit un taux d'engagement. Comparé aux autres destinations, le taux d'engagement de la page Facebook de Valloire est souvent très élevé. Il est de 9,58 % pour le mois écoulé (x4 / à la moyenne des destinations) et il confirme que les fans de la page sont aussi fans de nos contenus.

— VALLOIRE A INVITÉ VERSAILLES —



« La musique qui s'entendait dans tous les recoins du château de Versailles avait une fonction claire : être l'expression de l'harmonie du Cosmos dont le Roi-Soleil était le représentant ; de la chapelle aux appartements, des jardins à l'opéra, elle ne quittait pas le Roi ». Gaël de Kerret, Directeur Artistique du festival, décrit ainsi la puissante mise en scène de Louis XIV comme « centre rayonnant ».

Pour son 10^e anniversaire, quel thème aurait été mieux choisi pour le Festival Valloire baroque que le Versailles festif et lumineux de Louis XIV ?

Du 27 juillet au 2 août, le Festival a offert un voyage dans le Versailles prestigieux du 17^e siècle à travers 8 concerts, 4 conférences gratuites, une promenade musicale au Trois Croix, la projection d'un film en partenariat avec l'AEP - *Le Roi Danse* - et, dans le cadre de *La Traverse* (le Off), 4 concerts et même un grand buffet versaillais en musique.

Des artistes remarquables étaient au rendez-vous pour fêter les 10 ans du festival.

Lors de la Promenade musicale, ce sont Jonathan Dunford et Sylvia Abramowicz, violistes, rejoints par leur fils luthiste Thomas Dunford, qui ont fait entendre les musiques intimistes que Louis XIV écoutait ou jouait lui-même dans sa chambre.

Pour tout prétexte, une victoire, une naissance, Louis XIV commandait un *Te Deum* ; l'ensemble Stradivaria de Daniel Cuiller avec le Chœur Marguerite Louise - 33 artistes - a donné deux de ces œuvres majestueuses à la gloire de Dieu... ou du Roi.

Pour la musique de l'après-midi à Versailles, l'ensemble de la violoncelle Ophélie Gaillard nous a proposé des œuvres virtuoses inspirées aux français par leurs fouguesux collègues italiens.

Le *Poème Harmonique* de Vincent Dumestre a magnifiquement interprété les musiques pour la soirée, les *Symphonies pour les soupers du Roy*, avec sonneries de trompettes et percussions et cornemuses... baroques bien-sûr.

Un jeune public nombreux constitué des accueil-loisirs de Maurienne, complété par des festivaliers venus en groupe d'Aix-les-Bains, ont apprécié, au Savoie à Saint-Michel-de-Maurienne, l'itinéraire de rêve et de fraîcheur de *La Volière Royale* par le duo, violon-flûtes, dirigé par Alice Julien-Laferrière.

Avec *Amour et Bacchus*, l'ensemble Les Surprises de Louis-Noël Bestion de Camboulas a illustré avec malice les plaisirs du Roi Soleil, thèmes favoris de l'opéra royal.

Et c'est à l'ensemble Fuoco E Cenere de Jay Bernfeld qu'est revenu le rôle d'évoquer les délicieux amusements des salons et jardins tout au long de

la journée du Roi.

Au moment où nous avons célébré le 10^e anniversaire du Festival, comment ne pas repenser à nos débuts ?

Le 3 août 2010, la Compagnie du Globe donnait, en concert inaugural, une brillante Sonnerie de cuivres anciens avec les incontournables *Orfeo* de Monteverdi et *Funérailles de la Reine Mary* de Purcell. L'église était bondée de Valloirins et d'estivants, curieux de la « nouveauté » et préférant le couvert de l'église à la fine pluie qui mouillait les sentiers ce jour-là.

Le 28 juillet 2019, le Poème Harmonique a fait résonner les trompettes dans un programme de Symphonies pour les *soupers du Roy* de Michel-Richard de Lalande, lors du concert d'ouverture du 10^e festival consacré à Versailles.

Cuivres et roulements de tambours dans les deux cas, qui résonnent aujourd'hui comme pour un anniversaire... Mais qu'avons-nous fait de ces 9 ans ?

Pour sûr, le festival s'est développé : de 7 concerts et 2 libre-cours (de courtes conférences) nous sommes passés à 12 concerts et 4 libre-cours, ajoutant occasionnellement la danse et le cinéma baroques. En cours de route nous avons aussi créé La Traverse pour y inviter de jeunes ensembles d'Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le concert de choristes Valloire enchanté. Entre 2010 et 2018, la programmation a été doublée et la fréquentation également !

Le festival a aussi constamment invité les meilleurs spécialistes du thème de l'année ; qu'ils soient reconnus, souvent même au sommet, ou jeunes talents, nous avons aimé ces artistes pour leur sensibilité, leur virtuosité et une intention musicale toujours généreuse. Quant aux œuvres, qui aurait pensé au départ qu'on pourrait un jour accueillir ces monuments que sont la *Passion selon Saint Matthieu*, les *Vêpres* de Monteverdi, le *Messie* de Haendel, le *Requiem* de Campra ou... les *Quatre Saisons* par Amandine Beyer ?

Mais alors, quoi de neuf en 2019 ? D'une part, le festival s'est densifié et il s'est recalé sur une semaine touristique pour gagner encore en attractivité. D'autre part, pour affirmer notre enracinement, nos initiatives « territoire » se sont enrichies de l'invitation de la classe de cuivres du Conservatoire de Saint-Jean-de-Maurienne, pour un pétillant Divertissement musical lors du Buffet versaillais de nos 10 ans.

À cette étape, je suis très heureux de remercier tous les contributeurs de ce succès : nos mécènes du secteur privé, nos soutiens institutionnels (Ville, Département, Région...), les bénévoles et les professionnels de l'équipe, les artistes, les donateurs du mécénat des particuliers et, bien sûr, le public qui nous accorde sa confiance année après année.

Depuis le premier jour, le Festival Valloire baroque est plus qu'un festival, c'est un état d'esprit qui « fait se rejoindre goût de l'effort et jubilation, un double bonheur pareillement présent dans les promenades en montagne et dans la pratique ou l'écoute de la musique classique ».

Je vous invite à visiter le site bilingue du festival www.festivalvalloire-baroque.com et à le faire connaître autour de vous pour rendre le Festival Valloire baroque toujours plus populaire.

Dominique Longchamp

— JOHAN CRETEN —

Avec le soutien de la commune de valloire et le conseil paroissial, créée par Martine Rapin en 2014, l'association Valloire et l'Art Contemporain organise dans notre belle station, chaque hiver entre Février et Mars, des expositions en invitant des artistes contemporains de renommée mondiale en alternance avec des artistes appelés à être découverts. Expositions de qualité dans l'église baroque de Valloire Notre Dame de l'Assomption.

Avec l'artiste Johan Creten, l'association Valloire et l'Art Contemporain a su une fois de plus attirer un public très large .

Cette exposition a rencontré un très vif succès et nombreux sont ceux qui, désormais accoutumés, réclament cet événement culturel devenu incontournable .

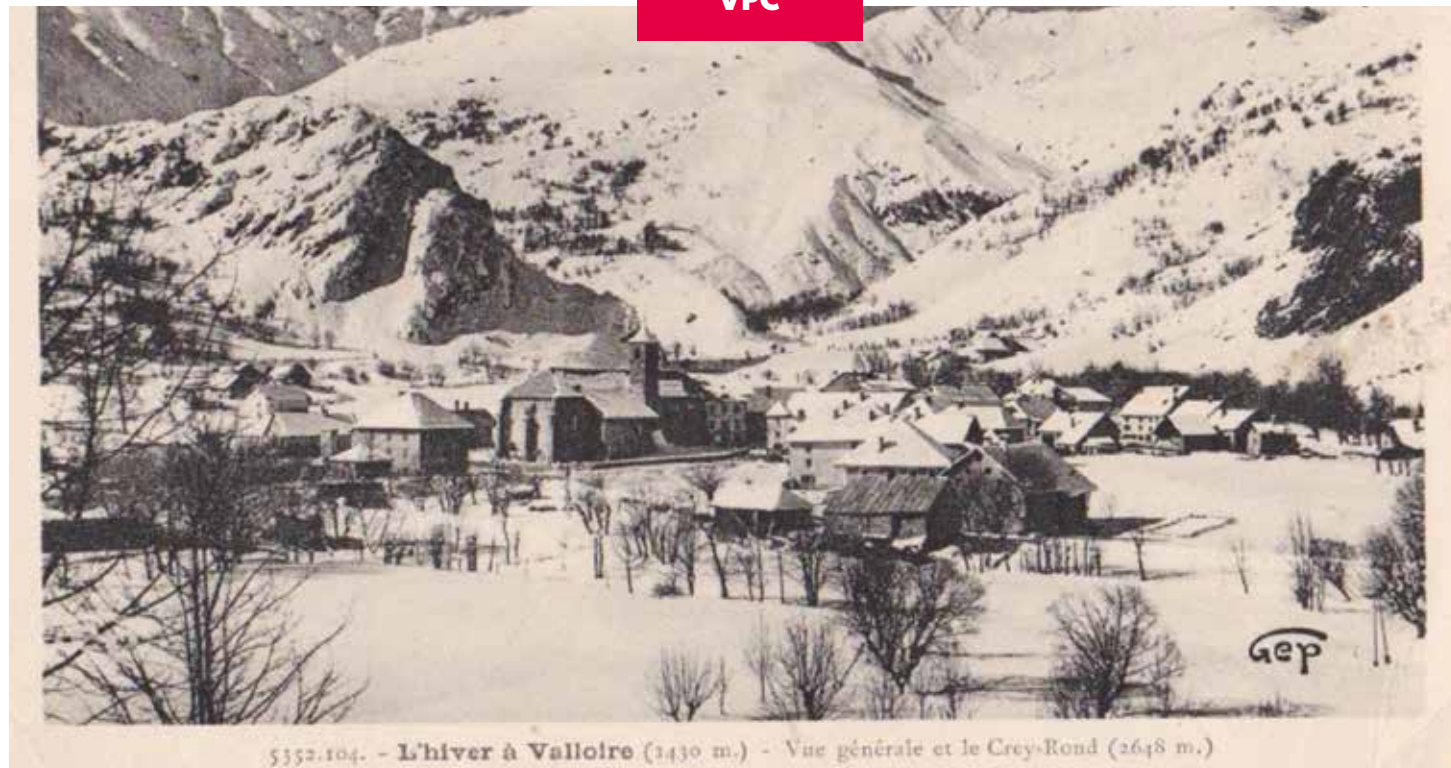
« En proposant à Johan Creten qui depuis presque trente ans, a remis la céramique à l'honneur dans l'art contemporain, d'exposer dans l'église de Valloire, nous mettions à sa disposition un lieu d'exception. L'enjeu fut difficile pour lui. Johan Creten en acceptant, savait qu'il allait raconter aujourd'hui la même histoire que les artistes au XVII^e siècle dans l'Eglise. Il a fait le choix des œuvres exposées en harmonie avec le lieu afin de partager, d'offrir à méditer et faire ressentir aux visiteurs cet outil de communication qu'est l'art. »

Martine Rapin



Si l'art fait partie intégrante des civilisations humaines depuis 30 000 ans, ce n'est pas le fruit du hasard : l'art contribue au développement spirituel de l'homme qui ne peut se contenter d'être seulement matériel.





5352.104. - L'hiver à Valloire (1430 m.) - Vue générale et le Crêt Rond (2648 m.)

À l'heure où, Stéphane Bern essaie de trouver des solutions pour relancer la restauration du patrimoine national, dans notre village des passionnés ont pu voir il y a quinze ans, l'intérêt d'un tourisme patrimonial complément du tourisme d'hiver et d'été.

En effet L'Association Valloire Patrimoine et Culture (VPC) a été créée en 2003 avec pour objectifs de :

- faire connaître, sauvegarder et enrichir le patrimoine existant (patois – archives – généalogie – costumes – bâtiments...)
- créer, développer et encourager certaines activités comme expositions, livres, enregistrements, projections, conférences...

Depuis cette date, elle œuvre pour une prise de conscience de la valeur de notre beau patrimoine Valloirain et elle a mis en place des manifestations à caractères historique et patrimonial :

- Les 100 ans du Ski en 2004
- Les 100 ans du Tour de France au Galibier en 2011
- La fête du Fort du télégraphe en 2008 et 2010
- L'exposition sur la guerre 14/18 en 2014

Elle participe à la conservation du patrimoine Valloirain en essayant de collecter le matériel utilisé par nos anciens et que l'on veut bien nous mettre à disposition au lieu de finir à la poubelle. Et peut être bientôt nous pourrions les exposer à la vue des valloirains et des vacanciers qui apprécieront mieux l'authenticité de notre territoire.

L'association met en valeur la vie d'autrefois à Valloire, et permet à chacun de mieux la comprendre et l'apprécier :

- Visite de la magnifique église Notre Dame de l'Assomption (art baroque du XVIII^e siècle)
- Visite du fort du Télégraphe (Fort Séré de Rivières du XIX^e Siècle)
- Visites des hameaux et des chapelles
- Visite des cadrans solaires



Nous vous invitons à prendre un moment pour venir découvrir le passé de notre commune car c'est un élément essentiel de notre identité que nous devons transmettre comme héritage à nos descendants.

VPC effectue également des recherches historiques et collecte les traces du passé valloirain. Cela lui permet de réaliser des conférences et en particulier pour l'école de Valloire.

Enfin l'Association publie un petit journal biannuel : *La Chauv'*, qui est très apprécié des Valloirains et des vacanciers et qui permet de faire connaître notre activité culturelle. N'hésitez pas à venir grossir nos rangs et apporter votre soutien, ainsi nous pourrions accroître ensemble notre activité au service de notre patrimoine.

Si vous êtes intéressés par la vie de notre village autrefois vous êtes les bienvenus, vous serez destinataire des numéros de la Chauv' de l'année (publication juillet et décembre/janvier. L'inscription est symbolique : 10 euros si vous venez le chercher à L'AEP, 16 euros avec envoi par la poste à votre domicile.

Le conseil d'Administration

Nous avons hérité de nos familles Valloiranches, les vêtements que portaient les femmes les jours de fêtes et les dimanches. Avec la transmission des savoirs, il est aisé d'entretenir, de restaurer les robes, les jupons et chemisons ... Pour les châles et tabliers, plus de difficultés, la soie est difficile à entretenir, à trouver et les broder n'est pas donné à tout le monde.

Alors que dire de l'entretien et de la confection des coiffes ?

Certainement la tâche la plus complexe. Elles sont composées de plusieurs morceaux en mousseline et dentelle. Il faut d'abord découdre toutes les différentes pièces pour les laver, les amidonner puis les recoudre en suivant un montage bien précis. Les femmes entretenaient leurs coiffes. Depuis la création du groupe folklorique, plusieurs personnes se sont occupées de cette tâche. Annie Azzola pendant de nombreuses années, avec patience et passion a permis au groupe folklorique de porter lors des représentations de belles coiffes blanches amidonnées.

Pour des raisons de santé, elle ne peut plus effectuer ce travail de minutie. L'ensemble du groupe folklorique la remercie pour son investissement. Nous allons mettre en place des moments de rencontre autour du fil, pour broder des châles, mais surtout pour s'occuper des coiffes ...

Vous qui possédez déjà ce savoir, hérité de vos aïeules, venez nous le transmettre.

Vous qui êtes sensibles aux traditions Valloiranches, vous qui êtes habiles de vos mains, venez nous rejoindre !

Contact : Corine Falcoz 06 98 86 21 78 - falcoz.c@orange.fr



Madame Marie Léonie Victoire Rambaud

Née en 1919, décédée en 1964

Premier mariage avec Gex Louis

François

Second mariage avec Magnin

Adrien dit « tintin »



VIOLETTES D'OR

Dynamisme et vitalité sont les qualités premières du club des Violettes d'Or qui comprend actuellement une centaine d'adhérents.

Ce ne sont pas les occasions d'échange et de partage étalées sur l'année qui diront le contraire. Ainsi fidèle à la tradition, le club a terminé l'année 2018 autour d'une potée au « Don Camillo » et d'un repas de Noël au « Grand Hôtel » sans oublier sa participation très active au Petit Marché de Noël qui fut un grand succès.

À cette occasion, je remercie les membres du bureau et les bénévoles qui, pendant une semaine et dans le froid, ont régalié le public de gaufres, bûches, crêpes et vins chauds. Malheureusement il est à déplorer qu'Huguette Michelland ait choisi ce moment-là pour nous quitter à l'âge de 90 ans.

L'année 2019 a débuté par un goûter au chalet « Le Trappeur » suivi le 24 janvier de l'assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les bilans moral et financier ont été approuvés (l'adhésion est maintenue à 24 € pour 2019). Cet après-midi-là quatre membres sortants du conseil d'administration ont été réélus et maintenus dans leurs postes à l'unanimité : Liliane Feutrier, Nicole Giraud, Michel Grange et Georges Giraud. En fin de séance les adhérents présents ont partagé dans la bonne humeur et la convivialité la galette des rois. Le 3 février une délicieuse tête de veau a réuni 53 personnes à « l'Hôtel du Crêt Rond » avant le repas de Pâques du 24 mars au « Relais du Galibier » et le concours de belote du 31 mars à la salle Gabriel Julliard. Ce début d'année 2019 s'est de nouveau endeuillé avec la disparition de quatre adhérents : Noël Mottard 83 ans, Pierre Fauveau 80 ans, Marie-Claire Savoye 93 ans et Marie-Léonie Rapin 92 ans. Au nom de tous les membres du club, le conseil d'administration

renouvelle ses plus sincères condoléances aux familles.

Je tiens à remercier d'une part, les bénévoles et les membres du bureau pour leur disponibilité, leur dynamisme, leur aide dans toutes les animations et activités du club tout au long de l'année et d'autre part la municipalité, les commerçants, hôteliers, restaurateurs, entités toujours prêts à soutenir dans leurs actions les aînés valloirains. Je terminerai en lançant un petit clin d'œil à notre doyenne, Renée Thomasset, 96 printemps, qui ne manque aucun des rendez-vous belote du jeudi entraînant avec elle des compagnons de jeu enchantés de partager des moments de convivialité et d'amitié où elle se révèle être une adversaire redoutable. Sans oublier sa cadette de quelques jours Simone Martin, « Etienne » pour tous, qui évoque avec verve et malice les souvenirs du bon vieux temps émaillés de truculentes anecdotes.

*Le président du club des Violettes d'Or
Georges Giraud*





LE PIED DE LA BRIVE A ENCORE VIBRÉ !

L'association Route 902 a organisé sa onzième édition du Pic Sonne ; la deuxième au pied de la télécabine de la Brive.

Depuis 2009, le Pic Sonne c'est :

- 65 groupes et artistes français et internationaux sur une grande scène.
- Près de 120 groupes se produisant dans les bars et les restaurants de la station.
- 14 000 festivaliers.
- Une bonne couverture médiatique, aussi bien dans les médias régionaux (Le Dauphiné libéré, La Maurienne, Montagne FM, France Bleu Pays de Savoie...), que dans la presse spécialisée (Guitare Magazine...).
- L'édition 2019 de ce festival de montagne s'est déroulée du 4 au 10 août, avec une programmation toujours plus riche et attractive.

—
Du 4 au 9 août, des concerts dans les bars et les restaurants !
—

Sachez que le choix des artistes, leur rémunération et l'organisation des concerts sont à la charge des commerçants qui ont souhaité participer à l'événement.

Dimanche 4 août	18 h : HÔTEL L'AIGUILLE NOIRE
Lundi 5 août	18 h : AUBERGE D+ 22h : LES ESSARTS
Mardi 6 août	18 h : BRASSERIE LE K 22 h : BAR LE CENTRE
Mercredi 7 août	18 h : RESTAURANT AU RESTO 22 h : LE BAR À ZING
Jeudi 8 août	18 h : RESTAURANT LA MAISON D'ANGELINE 22 h : BAR LE MAST'ROCK
Vendredi 9 août	18 h : BAR LE MOUNTAIN CAFÉ 22 h : BOWLING MAFAYO

Le samedi 10 août

Une soirée de quatre concerts sur une grande scène au pied de la télécabine de la Brive. Une programmation rock blues avec des artistes de renommée nationale et internationale.

19 h : WEEPERS CIRCUS

« N'importe nawak ! » est un spectacle s'adressant aux petits, mais aussi aux grands enfants. Plein de bonne humeur, d'humour et de poésie, s'y croisent des grands classiques de la chanson enfantine et des chansons inédites aux styles très variés (biguine, bluegrass, klezmer, rock, blues, pop, rap...). Ici, on détourne les codes, on provoque grâce au rire et au second degré. L'ensemble s'articule savamment dans un décor coloré où les lumières font apparaître des personnages burlesques et anachroniques jouant d'une myriade d'instruments : clarinette, ukulélé, batterie à casse-roles, banjo, violoncelle, etc.

Et si les cinq musiciens emportaient les enfants dans leurs aventures ? Les enfants, il est temps de mettre vos plumes et vos couleurs, nous allons ensemble chanter, danser et faire « N'importe nawak ! ».

20 h 30 : WILL BARBER, « TOUR 2019 »

Will est né à Narbonne, au sein d'une famille d'imprimeurs et d'écrivains régionaux. Il trouve son équilibre dans le football et la musique. Sous l'influence et avec le soutien de son père, il apprend la guitare.

À dix-sept ans, il forme son premier groupe, reprenant du punk californien, puis plus tard, un second, orienté vers le métal.

Au fil des années, il a voulu épurer sa musique, et c'est seul, avec sa guitare, qu'il se produit sur scène. Il tombe alors sous le charme de la guitare Weissenborn, jouée en particulier par Ben Harper.

Il se fait fabriquer ses instruments mêlant ainsi sa passion de la musique et du bois.

Avec son style « old school » inspiré par Led Zep , BBKing et la Motown, il veut traverser les continents pour jouer et partager sa musique avec le monde entier.

Atypique, avec sa force tranquille sur scène et sa timidité.

Atypique parce qu'il convoque autour de lui bien des sons que l'on a oubliés. Il nous rappelle les Floyd, Creedence, Lynyrd ou les Stones, et les plus obscurs bluesmen comme les gratteux folk de Greenwich.

Will, c'est le gars qui a toujours ce bon regard vers son public quand, parfois, ses yeux s'ouvrent ou quittent sa guitare.

Authentique et disponible, Will Barber partage la scène avec les plus grands tout en finalisant son prochain album.

22 h : MANU LANVIN AND THE DEVIL BLUES

Manu Lanvin s'oriente très tôt vers la musique et côtoie les artistes fréquentés par ses parents : le groupe Téléphone, Paul Personne, Bernie Bonvoisin... Attiré d'abord par la batterie, il apprend seul la guitare. Il monte un premier groupe à treize ans, Caïman, puis 3D, et plus tard, un groupe de musique électro rock, le collectif Manu and the Songe Black.

De 2000 à 2007, il édite trois albums. En 2007, lors d'un concert à La Cigale, Paul Personne lui présente le bluesman américain Calvin Russell. De leur amitié va naître le dernier album studio de Calvin Russell, « Dawg Eat Dawg », que Manu co-écrit et coproduit avec Nicolas Bonnière (membre de Dolly puis d'Eiffel).

En 2012, Manu édite son quatrième album, « Mauvais casting », et un single, « Sur la route sixty one », dont il tourne le clip aux États-Unis. Au festival de jazz de Montreux, il rencontre Quincy Jones, qui l'invite à se produire au Jazz Foundation of America, qu'il parraine à New York.

Tout en collaborant à l'écriture de musiques de film, il croise la route d'un autre bluesman américain, Neal Black, avec qui il se produit sur scène lors de la tournée « Paris-Texas Tour » en 2013, et enchaîne plus de cent concerts grâce à la notoriété que lui a apportée le festival de Montreux.

En 2014, sort son cinquième album : « Son(s) of the Blues ». Manu est sélectionné pour représenter la France au Blues Challenge à Memphis et part en tournée pour présenter cet album.

En 2015, Manu Lanvin se produit en première partie de plusieurs concerts de la tournée d'été de Johnny Hallyday, « Rester vivant ».

En 2016, il sort son sixième album, « Blues, Booze and Rock n'Roll », qui lui vaut une nomination aux Globes de cristal 2017, dans la catégorie « Meilleur interprète masculin ».

Le 15 février 2019, sort son septième album, « Grand Casino », composé de neuf titres originaux, de quatre reprises et de duos avec Taj Mahal, Poppa Chubby, Beverly Jo Scott et Paul Personne.

23 h 30 : THE BLUE BUTTER POT.

Chapeau, longue barbe, look Redneck et ambiance Farmer !

The Blue Butter Pot est un duo formé en 2013, composé de Ray (chant/guitare) et d'Oliv (batterie). Identifié au départ comme un blues folk tempéré suite à sa naissance improvisée, voire inopinée, The Blue Butter Pot est sorti des sentiers battus du douze mesures et de la balade en délaissant la guitare acoustique pour se forger une identité originale tout au long des quatre-vingts concerts donnés en 2017.

Duo théâtral, fougueux et pour peu qu'on laisse les deux compères s'exprimer, parfois burlesque : la spontanéité franche explose sur scène grâce à un batteur insolent et puissant. C'est sur son groove massif que le dandy guitariste, grave et charismatique, cogne ou effleure sa guitare en grognant de sa voix d'outre-tombe les textes inspirés tantôt du quotidien, tantôt d'un imaginaire débridé sur fond de carte délavée des folklores marécageux et mécaniques américains.

Tous les concerts sont gratuits et ouverts à tous.

P.-S. L'association Route 902 est toujours à la recherche de bénévoles.
Contact : Azize 06 61 89 35 09.



Suivez l'actualité de Valloire en temps réel avec l'application Illiwap

Événements, réunions, fête de village, incident, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc...

1



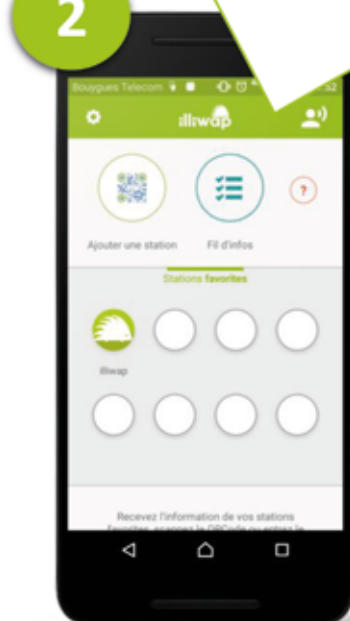
Téléchargez l'application illiwap sur l'Apple Store (Iphone) ou sur le Google Play (Android)

3



Recevez en direct les infos de Valloire

2



Scannez le Qr Code de la commune ou entrez manuellement le code @valloire dans l'application



Illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement